

**D' 9 2**  
**P P**  
**U O**  
**C O U C E**



**Famille – Relais Accueil Temporaire  
dans le Respect de l'Identité de l'Enfant**

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2006**

Relais Familial  
10, rue Jean Sintès  
92290 Châtenay-Malabry  
Tel : 01.46.31.44.60

Relais Familial  
138 bis, rue Boucicaut  
92260 Fontenay-aux-Roses  
Tel : 01.46.60.14.14

Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion  
138 bis, rue Boucicaut  
92260 Fontenay-aux-Roses  
Tel : 01.41.13.02.92

# S O M M A I R E

## ↳ **Introduction.**

Page 3

## ↳ **Le fonctionnement des Relais Familiaux en 2006.**

Page 9 : Les données chiffrées.

Page 10 : Les accueils par tranches d'âge.

Page 11 : Les accueils de jour.

Page 12 : Mouvements et moyenne d'occupation.

Page 13 : La durée moyenne des séjours.

Page 14 : Origine des enfants accueillis, scolarisation.

Page 15 : Nombre de journées par commune.

Page 16 : Origine des demandes d'accueils, statuts des enfants accueillis.

Page 17 : Règlements des participations familiales en euros.

Page 18 : Les demandes d'accueils.

## ↳ **Tableaux comparatifs des données chiffrées des 6 dernières années.**

Page 19

## ↳ **L'analyse des données chiffrées.**

Page 25 : Analyse des données chiffrées.

Page 29 : Mouvements et moyennes d'occupation.

## ↳ **La gestion des Relais Familiaux.**

Page 34 : La gestion du personnel.

Page 44 : La gestion administrative.

Page 48 : La gestion au quotidien.

## ↳ **Les objectifs réalisés.**

Page 50

## ↳ **Les objectifs et souhaits pour 2007.**

Page 52

## ↳ **Conclusion.**

Page 53

## ↳ **Seize années d'activités : quelques chiffres.**

Page 56

## **ANNEXES**

- 1 à 11 : Graphiques et histogrammes.**
- 12 : Règlement intérieur.**
- 13 : Contrat type avec imprimé de renseignements complémentaires.**
- 14 : Communes desservies.**
- 15 : Membres du Conseil d'Administration.**

## **AVERTISSEMENT**

Nous vous conseillons de visiter le site Internet de l'Association :

[www.coupdpouce92.fr](http://www.coupdpouce92.fr)

Les nouveaux professionnels y découvriront les spécificités des prestations servies par les Relais Familiaux COUP D'POUCE 92.

Les plus anciens pourront y retrouver certaines règles de fonctionnement de ces structures d'accueil dans l'immédiateté.

Chacun peut se tenir informé de la vie de l'Association. La rubrique places disponibles permet de connaître quasi en temps réel les possibilités d'accueil sur l'un ou l'autre des Relais Familiaux.

Cette diffusion de renseignements est complétée par des envois ponctuels d'informations concernant les disponibilités en place par mail auprès des circonscriptions sociales et des services spécialisés. Le service de contrôle assure quant à lui la diffusion de ces informations auprès des services territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour mieux connaître encore les Relais Familiaux COUP D'POUCE 92, nous restons à la disposition de tous pour une rencontre avec visite de nos locaux... la meilleure manière de se faire une bonne idée de la réalité de la vie au sein des maisons et de l'ampleur du travail accompli.

## INTRODUCTION

Au regard de l'ensemble des problèmes rencontrés au cours de cette année 2006, nous ne pouvons que nous féliciter de l'ampleur des services rendus aux familles et des résultats obtenus en matière de prestations servies.

En effet, le manque perdurant de personnel médico-social sur le marché du travail nous a fait démarrer l'année avec le même handicap qu'en 2005 de deux postes dépourvus : le poste d'infirmière puéricultrice, responsable de Relais sur Fontenay-aux-Roses et un poste de permanente (auxiliaire de puériculture ou T.I.S.F.).

Avec une embauche sur chacun de ces postes à la fin du premier semestre, nous pensions pouvoir terminer l'année avec brio.

L'espoir fut de courte durée. C'était sans compter sur un nouveau changement « de règles du jeu ». La parution en octobre d'un texte concernant le système d'équivalence des heures de nuit nous a amené à appliquer dès le mois de novembre, après un travail de réflexion et de concertation avec les équipes, un nouveau planning qui, hormis le fait non négligeable qu'il remet en cause certains aspects de la prise en charge « cocooning » des enfants au sein de nos Relais Familiaux, a créé en terme d'équivalence en temps de travail un déficit à minima d'1,25 poste E.T.P. (équivalent temps plein).

De plus, le changement des modalités de financement par le Conseil Général, en cours d'exercice (passage d'une dotation globale annuelle à facturation au prix de journée, en application d'une décision de la Commission de Tarification Interrégionale) et les difficultés inhérentes à sa mise en place, n'ont pas facilité le fonctionnement de nos Relais, avec des problèmes de trésorerie importants et récurrents sur l'année (une « avance exceptionnelle » reçue le 5 juin 2006 et un premier règlement de factures le 25 août laissent une idée des problèmes de gestion financière que nous avons pu rencontrer.

Nous avons donc connu une gestion de personnel et financière plus que délicate, avec le handicap de taille déjà décrit en 2005 : l'exiguïté des locaux à destination de la coordination pédagogique et de la gestion administrative dont la surface est passée de 75m<sup>2</sup> à 30m<sup>2</sup>, suite au désengagement en 2003 des services du Département dans le financement des locaux administratifs loués par l'Association sur la commune de Fontenay-aux-Roses depuis juillet 1998.

Ceci n'a pas facilité le travail entrepris par les équipes afin de répondre au plus près aux exigences de la loi de 2002 en matière des droits des usagers.

En effet, si à COUP D'POUCE 92 depuis la création des Relais Familiaux en 1990, il est adopté le processus suivant :

- communication aux familles d'une plaquette décrivant l'historique, les objectifs et les modalités de fonctionnement des Relais Familiaux.
- fourniture du règlement intérieur, après lecture lors de la signature du contrat d'accueil avec les parents,
- rappel à ces derniers que leur participation à la vie des maisons et de leurs enfants accueillis au sein de celles-ci est inhérente au projet pédagogique,

il s'agit pour nous cependant de « coller » au plus près aux consignes édictées dans cette loi.

Une « mise aux normes » des documents déjà existants, et une « formalisation » des pratiques habituelles auprès des enfants et de leur famille, impulsées depuis l'origine dans nos Relais Familiaux ont été démarrées malgré tout avec la tenue de réunions de travail spécifiques avec les équipes. L'ensemble devrait être finalisé début 2007.

En ce qui concerne la réalisation des accueils pour 2006, nous constatons une grande précarité des situations des familles qui nous sont adressées. Nous notons une forte augmentation d'accueils consécutifs à des problèmes de logement.

Le travail des équipes se révèle de plus en plus complexe avec des parents en grand désarroi supportant mal l'obligation de la séparation d'avec leurs enfants, qu'ils subissent avec un profond mécontentement et un certain ressentiment vis-à-vis de la société.

COUP D'POUCE 92 devient alors un lieu où au travers de leurs exigences, ils existent encore un peu ! Il s'agit pour nous souvent de trouver le mot « juste » au moment opportun afin que ces parents et leurs enfants puissent parvenir à retrouver un peu de calme voire même une certaine sérénité.

La gestion des accueils autour de la souffrance psychologique (en constante augmentation, cette année de 8%) demande aussi un professionnalisme sans faille de nos équipes et une organisation de vie au sein de nos Relais parfaitement réglée notamment dans la gestion des visites des parents auprès de leurs enfants.

Malgré tous les obstacles décrits précédemment, et la complexité renforcée des situations familiales prises en charge, notre Association a pu répondre à hauteur de ce qu'on peut attendre en matière de taux d'occupation (85,57%) d'établissements d'accueil temporaire dans l'immédiateté, avec le maintien du service des prestations faisant la spécificité de nos Relais Familiaux (maintien de la vie de fratrie en un même lieu, maintien des enfants dans leur environnement scolaire et social d'origine, participation des parents à la vie de leurs enfants au sein des maisons quand cela est possible).

Bravo donc à tous et à chacun pour leur participation à cette mission et pour vous donner le courage de persévérer l'année prochaine malgré l'adversité, lisez ces deux témoignages reçus cette année.

*Bonjour, COUP DE POUCE 92*

*Ma longue pratique m'a appris que le temps ne peut pas noyer les bons moments, l'aide apportée par un Homme envers un autre pendant des jours impies ne peut guère être ignoré à moins qu'il émane de l'ingratitude ici telle n'est pas le cas. Le temps use l'homme, les animaux, les forêts... etc mais, il ne peut pas éliminer ni user les bons services rendus pendant des périodes délicates ou vous croyez effectivement que la terre vous tombe dessus. Mais heureusement la nature a créé des personnes de bonnes volontés comme vous les DUBOIS. Je ne sais pas comment vont les gens là bas mais je les salue tous et les remercie du fond du cœur qu'ils me connaissent ou pas.*

*Comme le temps passe vite il y a déjà 9 ans (j'en avais 11 à l'époque si je peux m'exprimer ainsi). Je vivais moi, mes frères et mes sœurs dans votre centre d'accueil COUP DE POUCE 92 ANNEE 1997-1998. Je suis AMONDJATA S., je vis présentement*

*au Sénégal depuis 7 ans, je suis à l'université de Dakar et j'ai eu votre adresse grâce au (moteur de recherche google) pour vous rafraîchir la mémoire je vous enverrai des photos en pièces jointes. J'espère que tout le monde va bien chez vous et je souhaite aux enfants un bon retour dans leurs foyers respectifs (chose sure c'est qu'ils sont entre de bonnes mains avec vous). En outre je compte retourner en France l'année prochaine et vous pouvez dès à présent compter sur moi pour me donner corps et âme au (COUP DE POUCE), je pense que je peux me résumer ici.*

*En espérant une réponse de votre part.*

*Cordialement : AMONDJATA S. ; DAKAR le 04/10/2006.*



*Chers François et Anne-Marie,*

*Je ne sais pas si vous vous souvenez de moi, j'ai fait partie de vos 5000 enfants accueillis chez COUP D'POUCE 92.*

*Durant ces années passées, j'en ai gardé un excellent souvenir*

*Aujourd'hui, je me permets de vous recontacter, afin de témoigner l'importance et l'utilité de votre mission.*

*Pour la petite histoire :*

*En 1992 ma maman a été hospitalisée pour subir une opération chirurgicale, son seul souci était de savoir où allaient vivre ses enfants durant cette période.*

*A l'époque, l'assistante sociale lui conseilla un centre d'accueil qui se nommait X.\**

*Après avoir visité ce centre, ma mère refusa d'être hospitalisée car l'absence de chaleur des locaux et du personnel de cet établissement ne correspondait pas à ses attentes.*

*Il y avait également le fait que nous ne pouvions pas continuer notre rythme scolaire et risquions, mes petits frères et moi, d'être séparés.*

*En deuxième solution nous sommes allés visiter un petit pavillon à CHATENAY MALABRY appartenant à votre association.*

*On nous donnait la possibilité de rester tous ensemble, de continuer à aller à l'école, chaque jour, malgré un long trajet.*

*Votre gentillesse et votre accueil furent décisifs pour ma mère.*

*C'était conclu, vous alliez prendre soin de nous.*

*Aujourd'hui, je remercie ma mère d'avoir fait ce bon choix.*

*Un de mes souvenirs les plus forts, fut le soir où vous m'avez emmenée au restaurant chinois et au cinéma voir les visiteurs pour me changer les idées.*

*En effet, le matin j'avais appris que l'opération de ma mère s'était mal passée et qu'elle avait été réopérée dans la journée.*

*Un grand merci pour ce que vous faites pour tous ces enfants. Un grand merci à votre équipe.*

*J'ai 28 ans aujourd'hui, ma petite famille et moi allons bien, nous voudrions vous remercier pour ce petit passage de notre vie qui fut très agréable malgré la dure épreuve d'une maman hospitalisée.*

*En venant chez COUP D'POUCE j'ai eu l'impression de faire partie de votre famille !*

**MERCI MILLE FOIS POUR VOTRE BELLE MISSION EN ESPERANT DE TOUT CŒUR, QU'ELLE PUISSE S'IMMORTALISER.**

**Véronique F.**

\* S'agissant d'un établissement localisé sur les Hauts de Seine, nous avons préféré en taire le nom.  
Pardon à Véronique

## **DONNEES CHIFFREES SUR LE FONCTIONNEMENT**

### **DES RELAIS FAMILIAUX COUP D'POUCE 92**

#### **ANNEE 2 0 0 6**

**288** accueils ont été réalisés soit un total de journées de présence de **7 323** (Châtenay-Malabry 3 442, Fontenay-aux-Roses 3 881).

La durée moyenne de séjour des enfants a été de **25,43** jours.

La moyenne de présence est de **21,93** enfants.

**19,10** % des enfants ont moins de 18 mois (**55** enfants).

**13,89** % des enfants ont plus de 11 ans (**40** enfants)

**76** accueils de fratries ont été réalisés représentant **174** enfants dont 67,24 % (117 enfants) auraient été séparés sans prise en charge au Relais Familial COUP D'POUCE 92.

**8** accueils d'enfants handicapés ont été réalisés pour **126** jours de présence.

**6** accueils d'enfants nécessitant des soins médicaux importants ont été réalisés pour **162** jours de présence.

**47** accueils d'enfants présentant des troubles graves du comportement ont été réalisés pour **1 417** jours de présence.

#### CAUSES DE L'ACCUEIL :

(cf Annexe 1)

*Maladie, Hospitalisations* : **38,89** % (112 enfants).

*dont problèmes psychiatriques* : **22,32** % (25 enfants).

*Problèmes familiaux* : **38,54** % (111 enfants).

*Problèmes temporaires de garde* : **1,39** % (4 enfants).

*Problèmes de logement* : **21,18** % (61 enfants).

#### L'APRES RELAIS FAMILIAL COUP D'POUCE :

*Retour en famille ou en milieu d'origine* : **278** enfants **96,53** %

*Orientation placement* : **10** enfants **3,47** %

### *ACCUEILS PAR TRANCHES D'AGE*

<b>TRANCHES D'AGES DES ENFANTS ACCUEILLIS</b>	<b>CHATENAY MALABRY</b>	<b>FONTENAY AUX ROSES</b>	<b>TOTAL</b>
De 0 à 3 mois	2	1	<b>3</b>
De 3 à 6 mois	4	7	<b>11</b>
De 6 à 12 mois	7	4	<b>11</b>
De 12 à 18 mois	17	13	<b>30</b>
De 18 à 24 mois	13	6	<b>19</b>
De 24 à 36 mois	15	8	<b>23</b>
De 3 à < 6ans	27	44	<b>71</b>
De 6 à 11 ans	50	30	<b>80</b>
De 11 à 14 ans	12	17	<b>29</b>
De 14 à 16 ans	7	1	<b>8</b>
Plus de 16 ans	1	2	<b>3</b>
	<b>155</b>	<b>133</b>	<b>288</b>

**ACCUEILS DE JOUR**  
**d'enfants de moins de 6 ans**  
**sur les deux Relais Familiaux**

**4 enfants / 4 accueils**  
**24 jours**

**PROBLEMES TRAVAIL : 4 accueils / 24 jours**

<b>Accueils</b>	<b>Causes</b>	<b>Jours</b>
1	Formation - Réinsertion	3
3	Problème de garde	21

## MOUVEMENTS ET MOYENNES D'OCCUPATION

MOIS Capacité d'Accueil	ADMISSIONS			SORTIES			JOURS DE PRESENCES			MOYENNE D'OCCUPATION		
	CM	FAR	Total	CM	FAR	Total	CM	FAR	Total	CM	FAR	Total
<b>Janvier</b> 28	20	23	<b>43</b>	9	10	<b>19</b>	312	458	<b>770</b>	10,06	14,77	<b>24,84</b>
<b>Février</b> 28	13	6	<b>19</b>	13	5	<b>18</b>	205	358	<b>563</b>	7,32	12,79	<b>20,11</b>
<b>Mars</b> 28	10	6	<b>16</b>	11	9	<b>20</b>	365	338	<b>703</b>	11,77	10,90	<b>22,68</b>
<b>Avril</b> 28	7	10	<b>17</b>	5	9	<b>14</b>	309	372	<b>681</b>	10,30	12,40	<b>22,70</b>
<b>Mai</b> 28	6	9	<b>15</b>	6	5	<b>11</b>	340	355	<b>695</b>	10,97	11,45	<b>22,42</b>
<b>Juin</b> 28	14	8	<b>22</b>	15	13	<b>28</b>	405	356	<b>761</b>	13,50	11,87	<b>25,37</b>
<b>Juillet</b> 14	12	18	<b>30</b>	18	16	<b>34</b>	186	364	<b>550</b>	6,00	11,74	<b>17,74</b>
<b>Août</b> 14	16	4	<b>20</b>	15	12	<b>27</b>	253	260	<b>513</b>	8,16	8,39	<b>16,55</b>
<b>Du 1er juillet au 31 août fermeture d'un Relais pour congés annuels</b>												
<b>Septembre</b> 28	15	11	<b>26</b>	13	11	<b>24</b>	146	167	<b>313</b>	4,87	5,57	<b>10,43</b>
<b>Octobre</b> 28	15	15	<b>30</b>	6	11	<b>17</b>	369	259	<b>628</b>	11,90	8,35	<b>20,26</b>
<b>Novembre</b> 28	5	11	<b>16</b>	17	12	<b>29</b>	220	221	<b>441</b>	7,33	7,37	<b>14,70</b>
<b>Décembre</b> 28	22	12	<b>34</b>	27	20	<b>47</b>	332	373	<b>705</b>	10,71	12,03	<b>22,74</b>
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>133</b>	<b>288</b>	<b>155</b>	<b>133</b>	<b>288</b>	<b>3442</b>	<b>3881</b>	<b>7 323</b>	<b>10,3</b>	<b>11,6</b>	<b>21,93</b>

**DUREE MOYENNE DES SEJOURS  
AUX RELAIS FAMILIAUX COUP D'POUCE 92**

(cf. Annexe 4)

<b>Nombre de jours</b>	<b>CM</b>	<b>%</b>	<b>FAR</b>	<b>%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
< 5 jours	45	29,03	35	26,32	80	27,78
Entre 5 et 10 jours	34	21,94	28	21,05	62	21,53
> 10 jours	24	15,48	16	12,03	40	13,89
> 20 jours	10	6,45	19	14,29	29	10,07
> 30 jours	27	17,42	15	11,28	42	14,58
> 60 jours	7	4,52	7	5,26	14	4,86
> 100 jours	5	3,23	5	3,76	10	3,47
> 120 jours	3	1,94	8	6,02	11	3,82
	155		133		288	

COMMUNES	ENFANTS								Prés. Relais
	Accueillis			Crèche	Scolarisés				
	CM	FAR	TOTAL		Mat	Prim	Sec	Spéc.	
ANTONY	35	2	<b>37</b>	1	0	7	3	1	25
BAGNEUX	1	29	<b>30</b>	0	4	11	1	1	13
BOULOGNE	4	13	<b>17</b>	1	2	5	3	0	6
BOURG LA REINE	7	0	<b>7</b>	0	1	4	0	0	2
CHATENAY MALABRY	40	3	<b>43</b>	1	5	8	3	0	26
CHATILLON	0	9	<b>9</b>	0	3	0	0	1	5
CHAVILLE	3	0	<b>3</b>	0	0	0	0	0	3
CLAMART	13	7	<b>20</b>	1	1	3	5	1	9
CLICHY	2	1	<b>3</b>	0	0	0	0	0	3
FONTENAY AUX ROSES	3	24	<b>27</b>	0	6	7	5	0	9
ISSY LES MOULINEAUX	0	7	<b>7</b>	0	0	2	1	0	4
MALAKOFF	0	12	<b>12</b>	1	1	2	0	0	8
MEUDON	5	0	<b>5</b>	0	0	0	1	0	4
MEUDON LA FORET	10	0	<b>10</b>	0	1	6	0	0	3
MONTROUGE	2	12	<b>14</b>	0	0	3	0	1	10
PLESSIS ROBINSON	11	2	<b>13</b>	0	0	0	0	0	13
PUTEAUX	1	0	<b>1</b>	0	0	0	0	0	1
RUEIL MALMAISON	1	3	<b>4</b>	0	0	1	0	2	1
SAINT CLOUD	2	0	<b>2</b>	0	0	0	0	0	2
SCEAUX	3	4	<b>7</b>	0	0	1	0	0	6
SEVRES	11	0	<b>11</b>	0	1	1	0	0	9
VANVES	1	5	<b>6</b>	1	0	0	0	0	5
<b>TOTAL</b>	155	133	<b>288</b>	6	25	61	22	7	167

(cf. Annexe 5)



COMMUNES	Enfants Accueillis			Total des Journées d'Accueil d'Enfants de la Commune		
	CM	FAR	<b>TOTAL</b>	CM	FAR	<b>TOTAL</b>
ANTONY	35	2	<b>37</b>	715	11	<b>726</b>
BAGNEUX	1	29	<b>30</b>	11	785	<b>796</b>
BOULOGNE	4	13	<b>17</b>	75	229	<b>304</b>
BOURG LA REINE	7	0	<b>7</b>	265	0	<b>265</b>
CHATENAY MALABRY	40	3	<b>43</b>	1148	193	<b>1341</b>
CHATILLON	0	9	<b>9</b>	0	161	<b>161</b>
CHAVILLE	3	0	<b>3</b>	45	0	<b>45</b>
CLAMART	13	7	<b>20</b>	320	116	<b>436</b>
CLICHY	2	1	<b>3</b>	12	8	<b>20</b>
FONTENAY AUX ROSES	3	24	<b>27</b>	57	854	<b>911</b>
ISSY LES MOULINEAUX	0	7	<b>7</b>	0	583	<b>583</b>
MALAKOFF	0	12	<b>12</b>	0	180	<b>180</b>
MEUDON	5	0	<b>5</b>	34	0	<b>34</b>
MEUDON LA FORET	10	0	<b>10</b>	181	0	<b>181</b>
MONTROUGE	2	12	<b>14</b>	4	186	<b>190</b>
PLESSIS ROBINSON	11	2	<b>13</b>	202	10	<b>212</b>
PUTEAUX	1	0	<b>1</b>	118	0	<b>118</b>
RUEIL MALMAISON	1	3	<b>4</b>	4	372	<b>376</b>
SAINT CLOUD	2	0	<b>2</b>	22	0	<b>22</b>
SCEAUX	3	4	<b>7</b>	59	12	<b>71</b>
SEVRES	11	0	<b>11</b>	160	0	<b>160</b>
VANVES	1	5	<b>6</b>	10	181	<b>191</b>
<b>TOTAL</b>	155	133	<b>288</b>	3442	3881	<b>7323</b>

(cf. Annexe 5)

<b>A L'ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL</b>						
(cf. Annexe 7)						
	CM	%	FAR	%	TOTAL	%
Service Social de Secteur	74	24,67	100	33,56	<b>174</b>	<b>29,10</b>
Parents	72	24,00	55	18,46	<b>127</b>	<b>21,24</b>
Service A.E.M.O.	35	11,67	38	12,75	<b>73</b>	<b>12,21</b>
Service de Protection Infantile	25	8,33	35	11,74	<b>60</b>	<b>10,03</b>
Aide Sociale à l'Enfance	17	5,67	18	6,04	<b>35</b>	<b>5,85</b>
Hôpitaux	16	5,33	10	3,36	<b>26</b>	<b>4,35</b>
Autres Services	61	20,33	42	14,09	<b>103</b>	<b>17,22</b>
	<b>300</b>		<b>298</b>		<b>598</b>	

\* *Autres Services* : Ecoles, Foyers maternels, Crèches, la Parenthèse (Clamart et Meudon), sages-femmes, l'Aubier, Papillons Blancs, Marie Moizard, commissariats, entreprises, CAF,.....

<b>STATUT DES ENFANTS ACCUEILLIS</b>			
	CM	FAR	TOTAL
Contrat simple signé par les parents	151	127	<b>278</b>
Ordonnance de placement provisoire	0	0	<b>0</b>
Contrat simple suivi d'une O.P.P.	4	6	<b>10</b>

Nombre effectif d'enfants accueillis : 288 enfants.  
155 enfants à Châtenay-Malabry et 133 enfants à Fontenay-aux-Roses.

Nombre d'enfants nouveaux accueillis : 161 enfants.  
92 enfants à Châtenay-Malabry et 79 enfants à Fontenay-aux-Roses.

Nombre d'enfants déjà accueillis les années précédentes : 81 enfants.  
43 enfants à Châtenay-Malabry et 38 enfants à Fontenay-aux-Roses.

Nombre d'enfants accueillis plusieurs fois dans l'année : 35 enfants.  
20 enfants à Châtenay-Malabry et 15 enfants à Fontenay-aux-Roses.

**REGLEMENTS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN EUROS**  
**235 Factures**  
**(120 Châtenay-Malabry, 115 Fontenay-aux-Roses)**

	Châtenay-Malabry		Fontenay-aux-Roses		TOTAL				
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant			
Factures réglées	54	45,00%	8 656	48	41,74%	4 573	102	43,40%	13 229
En partie réglées	4	3,33%	680	8	6,96%	801	12	5,11%	1 482
Total des règlements	58	48,33%	9 336	56	48,70%	5 374	114	48,51%	14 710
Factures non réglées	62	51,67%	7 352	59	51,30%	9 690	121	51,49%	17 042

Le tarif journalier par enfant est compris entre 2,29 E (minimum demandé) et 25,62 E.

Le tarif journalier moyen s'élève à 5,25 E.

**BAREME PARTICIPATION DES PARENTS**  
**RELAIS FAMILIAUX**

(fixé par les Services du Conseil Général des Hauts de Seine)

Taille de la Famille Nombre d'Enfants à Charge	Taux d'Effort en % des Ressources Mensuelles
1 enfant	18 %
2 enfants	15 %
3 enfants	11,25 %
4 enfants	9,9 %
5 enfants	8 %
6 enfants et +	7 %

- Salaires Brut
- Pensions
- C.A.F. (sauf allocation logement)

$$\frac{\text{Revenus} \times Y \%}{30} = \text{Tarif Journalier (par enfant)}$$

Les ressources s'entendent brutes calculées en tenant compte de la totalité de celles-ci y compris prestations familiales (à l'exclusion de l'allocation logement).

Exemples :

Sans ressource : 2,29 € par jour et par enfant.

1 personne + 1 enfant - R.M.I. 555,48€ (abattement forfait logement)

$$\frac{555,48\text{€} \times 18\%}{30 \text{ jours}} = 3,33\text{€ par jour.}$$

1 famille + 3 enfants – S.M.I.C. + C.A.F. 1 526,03€

$$\frac{1\ 526,03\text{€} \times 11,25\%}{30 \text{ jours}} = 5,72\text{€ par jour et par enfant.}$$

## LES DEMANDES D'ACCUEIL AUX RELAIS FAMILIAUX

### COUP D'POUCE 92

- **598 demandes** (Châtenay-Malabry 300, Fontenay-aux-Roses 298) concernant **951 enfants** (Châtenay-Malabry 472, Fontenay-aux-Roses 479).

- **186 demandes** (Châtenay-Malabry 101, Fontenay-aux-Roses 85) suivies d'un **accueil** concernant **288 enfants** (Châtenay-Malabry 155, Fontenay-aux-Roses 133).

- **412 demandes** (Châtenay-Malabry 199, Fontenay-aux-Roses 213) **non** suivies d'un **accueil** concernant **663 enfants** (Châtenay-Malabry 317, Fontenay-aux-Roses 346).

CAUSE DE LA DEMANDE	Châtenay		Fontenay		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hospitalisation, Maladie	103	34,33%	86	28,86%	<b>189</b>	<b>31,61%</b>
Problèmes familiaux	99	33,00%	96	32,21%	<b>195</b>	<b>32,61%</b>
Problèmes de garde	49	16,33%	58	19,46%	<b>107</b>	<b>17,89%</b>
Problèmes psychiatriques	10	3,33%	13	4,36%	<b>23</b>	<b>3,85%</b>
Problèmes de logement	39	13,00%	45	15,10%	<b>84</b>	<b>14,05%</b>
TOTAL	300		298		<b>598</b>	

CAUSES DES NON-ACCUEILS	Nombre de demandes sans accueil			% par rapport au nbre total de demandes			% par rapport au nbre de dem. sans accueil		
	CM	FAR	Total	CM	FAR	Total	CM	FAR	Total
Réorientation (car ne correspond pas)	17	41	58	2,84%	6,86%	9,70%	4,13%	9,95%	14,08%
Sans suite de la part des demandeurs ou annulées après accord	101	111	212	16,89%	18,56%	35,45%	24,51%	26,94%	51,46%
Autres départements	11	14	25	1,84%	2,34%	4,18%	2,67%	3,40%	6,07%
Réorientation sur le second Relais	16	2	18	2,68%	0,33%	3,01%	3,88%	0,49%	4,37%
Plus de place	45	38	83	7,53%	6,35%	13,88%	10,92%	9,22%	20,15%
En attente	9	7	16	1,51%	1,17%	2,68%	2,18%	1,70%	3,88%

***TABLEAUX COMPARATIFS  
DES DONNEES CHIFFREES  
DES 5 DERNIERES ANNEES  
DE FONCTIONNEMENT  
DES RELAIS FAMILIAUX***

- Caractéristiques des accueils
- Origines des enfants accueillis
- Origines des demandes d'accueils
- Statuts des enfants accueillis
- Causes des accueils
- Règlement des participations familiales
- Causes des demandes
- Causes des non-accueils

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Accueils (nombre d')	313	270	278	299	281	288
Journées d'accueils (nombre de)	6 433	5 438	6 471	7 321	7610	7323
Durée moyenne de séjour	20,55	20,16	23,25	24,49	27,08	25,42
Moyenne de présence	20,95	14,89	17,67	21,92	22,78	21,93

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Enfants de moins de 18 mois (en %)	22,68	19,63	13,31	9,03	14,59	19,10
Enfants de plus de 11 ans (en %)	10,22	11,85	16,06	16,06	15,66	13,89

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Enfants handicapés (nombre d')	5	3	9	9	6	8
Jours de présence (nombre de)	72	30	201	339	223	126

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Soins médicaux (nombre d'enfants avec des)	29	31	48	14	10	6
Jours de présence (nombre de)	1 316	713	1 762	417	547	162

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Troubles du comportement (nombre d'enfants avec des)	51	45	38	42	42	47
Jours de présence (nombre de)	1 850	1 072	1 129	1 981	1 777	1 417

COMMUNES	ENFANTS ACCUEILLIS						TOTAL DE JOURNEES					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ANTONY	41	33	33	42	57	37	735	639	820	1040	1277	726
ASNIERE	0	2	3	0	3	0	0	22	59	0	108	0
BAGNEUX	22	20	24	36	25	30	542	359	697	1085	675	796
BOIS COLOMBES	8	0	0	0	0	0	108	0	0	0	0	0
BOULOGNE	13	12	18	14	14	17	206	341	383	274	249	304
BOURG-LA-REINE	4	8	6	10	4	7	81	89	148	103	306	265
CHATENAY-MALABRY	43	37	37	23	26	43	985	554	896	499	713	1341
CHATILLON	18	8	14	4	14	9	594	321	287	20	532	161
CHAVILLE	0	2	7	5	2	3	0	76	105	40	30	45
CLAMART	18	18	22	35	22	20	501	437	134	446	314	436
CLICHY	4	1	0	0	2	3	17	52	0	0	180	20
COLOMBES	1	10	0	0	0	0	33	121	0	0	0	0
COURBEVOIE	2	0	0	1	0	0	41	0	0	2	0	0
FONTENAY-AUX-ROSES	26	14	16	36	27	27	605	216	476	1147	1115	911
GARCHES	0	6	2	1	0	0	0	56	10	12	0	0
GENNEVILLIERS	0	2	2	0	0	0	0	30	26	0	0	0
ISSY-LES-MOULINEAUX	19	17	8	12	12	7	633	447	131	238	416	583
LA GARENNE COLOMBE	0	1	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0
LE PLESSIS ROBINSON	18	13	6	9	12	13	370	340	212	159	273	212
LEVALLOIS	4	2	0	1	0	0	71	41	0	8	0	0
MALAKOFF	16	14	13	13	10	12	302	439	396	596	425	180
MEUDON	12	6	13	10	14	15	103	159	219	160	164	215
MONTROUGE	15	19	33	31	19	14	158	384	897	562	446	190
NANTERRE	2	0	2	0	0	0	18	0	16	0	0	0
NEUILLY	0	0	2	0	0	0	0	0	12	0	0	0
PUTEAUX	1	0	0	3	0	1	4	0	0	41	0	118
RUEIL MALMAISON	3	10	2	3	3	4	16	115	72	57	69	376
SAINT CLOUD	1	0	0	0	1	2	2	0	0	0	8	22
SCEAUX	5	8	2	2	4	7	160	67	79	111	74	71
SEVRES	13	1	3	6	3	11	137	59	244	660	127	160
SURESNES	0	0	4	1	0	0	0	0	32	2	0	0
VANVES	4	6	4	1	7	6	11	63	70	59	109	191
VAUCRESSON	0	0	2	0	0	0	0	0	30	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>313</b>	<b>270</b>	<b>270</b>	<b>278</b>	<b>281</b>	<b>288</b>	<b>6433</b>	<b>5438</b>	<b>6451</b>	<b>7321</b>	<b>7610</b>	<b>7323</b>

### A L'ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Service Social de Secteur	34,26 %	35,02 %	23,09%	20,76%	24,69%	29,10%
Parents	13,56 %	15,53 %	25,82%	22,68%	23,88%	21,24%
Service A.E.M.O	9,04 %	8,40 %	15,27%	13,96%	12,24%	12,21%
Service de Protection Infantile	14,43 %	16,16 %	10,91%	11,34%	12,45%	10,03%
Aide Sociale à l'Enfance	4,96 %	4,75 %	5,64%	8,37%	5,92%	5,85%
Hôpitaux	6,56 %	6,18 %	4,55%	5,41%	3,67%	4,35%
Autres Services *	17,20 %	13,95 %	14,73%	17,45%	17,14%	17,22%

\**Autres Services* : Antennes Handicap Petite Enfance, Ecoles, Foyers maternels, Crèches, Brigades des Mineurs, Sol en Si, Initiative, l'Aubier, police, C.C.A.S., Secours Populaire, la Parenthèse (Meudon, Clamart)...

### STATUT DES ENFANTS ACCUEILLIS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Contrat simple signé par les parents	313	259	275	294	276	278
Ordonnance de placement provisoire	0	2	3	5	1	10

### CAUSES DE L'ACCUEIL (en pourcentage)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Maladie, hospitalisation dont problèmes psychiatriques	40,26 2,38	48,15 4,62	39,17 0,72	47,49 14,08	37,72 14,15	38,89 22,32
Problèmes familiaux	45,69	29,63	46,13	39,13	42,71	38,54
Problèmes logement	10,54	13,70	9,31	11,03	16,01	21,18
Problèmes temporaires de garde	3,51	8,52	5,39	2,34	3,56	1,39



## REGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

En pourcentage

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Payées	51,95	51,08	37,93	35,08	41,75	<b>43,40</b>
Non payées	38,97	41,13	54,60	61,26	49,03	<b>51,49</b>
Payées en partie	9,09	7,79	7,47	3,66	9,22	<b>5,11</b>

<b>CAUSES DE LA DEMANDE (en pourcentage)</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Hospitalisation, Maladie	28,57	33,60	30,18	28,27	31,84	<b>31,61</b>
Problèmes familiaux	39,65	31,85	42,91	45,02	37,76	<b>32,61</b>
Problèmes de garde	22,30	20,92	16,73	9,94	9,39	<b>17,89</b>
Problèmes Psychiatriques	0,44	3,01	0,36	7,50	6,73	<b>3,85</b>
Problèmes de logement	9,04	10,62	9,82	9,24	14,29	<b>14,05</b>

<b>CAUSES DES NON-</b>						
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Réorientation (car ne correspond pas)	148	145	115	90	66	<b>58</b>
Sans suite de la part des demandeurs ou annulées après accord	207	205	145	157	120	<b>212</b>
Autres départements	21	15	12	19	12	<b>25</b>
Réorientation sur le second Relais	16	13	11	11	13	<b>2</b>
Plus de place	95	57	89	114	102	<b>83</b>
En attente	15	13	6	0	2	<b>16</b>

<b>CAUSES DES NON-ACCUEILS (en pourcentage)</b>	% par rapport au nombre total de demandes					
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Réorientation (car ne correspond pas)	21,57	22,98	18,23	15,7	13,47	<b>9,70</b>
Sans suite de la part de demandeurs ou annulées après accord	30,17	32,49	22,98	27,39	24,49	<b>35,45</b>
Autres départements	3,06	2,38	1,90	3,31	1,90	<b>4,18</b>
Réorientation sur le second Relais	2,33	2,06	1,74	1,91	2,65	<b>3,01</b>
Plus de place	13,84	9,03	14,10	19,89	20,82	<b>13,88</b>
En attente	2,19	2,06	0,95	0	0,41	<b>2,68</b>

<b>CAUSES DES NON-ACCUEILS (en pourcentage)</b>	% par rapport au nombre de demandes sans accueil					
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Réorientation (car ne correspond pas)	29,48	32,37	25,67	23,01	20,95	<b>14,08</b>
Sans suite de la part des demandeurs ou annulées après accord	41,24	45,76	32,37	40,15	38,10	<b>51,46</b>
Autres départements	4,18	3,35	2,68	4,85	3,81	<b>6,07</b>
Réorientation sur le second Relais	3,19	2,90	2,46	8,81	4,13	<b>4,37</b>
Plus de place	18,92	12,72	19,87	29,15	32,38	<b>20,15</b>
En attente	2,99	2,90	1,34	0	0,63	<b>3,88</b>

## ANALYSE DES DONNEES CHIFFREES

En 2006, **le nombre d'accueils**, **le nombre de jours de présence**, **la durée moyenne de séjour** sont sensiblement les mêmes qu'en 2005.

L'accueil de **petits de moins de 18 mois** a augmenté cette année de 34,15%, ce qui représente au quotidien , une augmentation de charge de travail et nécessite la présence constante d'adultes puisque très peu de ces bébés sont accueillis en structure d'accueil. Ces accueils complémentaires ont pu être réalisés notamment au cours du second semestre et ce, grâce à l'embauche d'une puéricultrice qui a pris ses fonctions sur le Relais Familial de Fontenay-aux-Roses ainsi qu'à l'embauche du dernier poste de permanente dépourvu, qui ont permis que l'équipe soit enfin au complet.

Un peu moins de **fratries** ont été accueillies cette année (-9) mais 174 enfants ont pu, grâce à l'accueil à COUP D'POUCE 92, rester ensemble durant cette période de séparation d'avec leurs parents alors que dans tout autre établissement des Hauts de Seine (public ou privé), les enfants auraient été séparés du fait de leurs différences d'âge.

**2 enfants handicapés** de plus ont été accueillis.

Les enfants nécessitant des **soins médicaux importants** ont été moins nombreux (-40%) et le nombre de journées d'accueil a également beaucoup diminué. Si les enfants ayant des pathologies entraînant des prises en charges lourdes (suivi de diabète, alimentation parentérale, aérosols...) ont été moins nombreux, il n'en reste pas moins que la prise en charge « médicale » de beaucoup d'enfants reste importante et sollicite de façon conséquente l'équipe en général et la puéricultrice en particulier. Certaines familles vivant dans des conditions extrêmement précaires n'ont pas toujours accès aux soins de façon satisfaisante. Ainsi, un certain nombre d'enfants arrivent au relais dans un état de santé quelque fois assez dégradé pour qu'une prise en charge spécifique soit mise en place même s'il n'y a pas de pathologie grave avérée.

Par contre plus d'enfants (+11,90%) présentant des **troubles graves du comportement** ont été accueillis en 2006, entraînant cette année encore une mobilisation particulière de l'ensemble de l'équipe. Certains membres de celle-ci ne sont pas initialement formés pour l'accueil d'enfants demandant une telle prise en charge. Pourtant, grâce aux différents moyens de formations internes mis en place au sein des Relais Familiaux et à la volonté de tous, chacun a pu faire le maximum pour que malgré les difficultés inhérentes à ces accueils, tous les enfants puissent être accueillis et soutenus dans de bonnes conditions.

Là encore, la disponibilité et l'enthousiasme de nos équipes permettent malgré les difficultés certaines d'exercice, de mener à bien notre mission d'accueil et de proposer aux enfants et aux familles les services auxquels ils sont en droit de prétendre.

#### ↳ **LES CAUSES DE L'ACCUEIL**

Les accueils pour **maladie ou hospitalisation** restent stables

Par contre les accueils pour **problèmes familiaux** ont diminué dans une proportion quasi identique à celle dans laquelle ils avaient augmenté en 2005 (+3,58% en 2005, -3,13% en 2006).

Les accueils pour **problème temporaire de garde** sont encore en diminution cette année. Cette diminution comme celle de l'année dernière ne s'explique pas par une baisse des besoins. En effet les demandes de dépannage de mode de garde ont considérablement augmenté (17,89% au lieu de 9,39%) mais les consignes données par le service de contrôle des établissements nous amènent souvent à refuser des accueils qui sont pourtant nous semble-t-il le reflet d'un manque criant de structures adaptées à des besoins spécifiques et ponctuels de certaines familles.

Si beaucoup d'entre elles ne trouvent pas le mode de garde qu'elles souhaitent pour leurs enfants, elles se trouvent aussi quelquefois face à des problèmes particuliers auxquels les structures traditionnelles ne peuvent pas répondre (crèches, haltes-garderies, assistantes maternelles). En effet celles –ci ne peuvent accueillir les enfants sans adaptation préalable (ce qui exclut les accueils dans une situation d'urgence) ni les accueillir sur des tranches horaires autres que les traditionnels 7h30-18h30 (ce qui exclut les mamans élevant seules leurs enfants et travaillant dans la grande distribution avec des horaires allant de 7h à 22h...)

Une maman malade, dans l'incapacité de s'occuper de son enfant, ne pourra l'inscrire dans un mode de garde traditionnel pour un temps plus ou moins court le temps de se soigner. Dans certains cas, elle pourra faire appel à une travailleuse d'intervention sociale et familiale, dont les interventions sont hélas limitées, puisqu'elles aussi sont énormément sollicitées. Quand l'une d'entre elles peut intervenir et aider la maman dans la journée, (rarement plus de 2 jours par semaine) celle-ci se trouve limitée par son planning à cause des horaires de travail limités dans des tranches d'heures déterminées. Là encore, se pose le problème de la prise en charge des plus jeunes et des plus grands au retour des écoles, si le papa (en supposant qu'il soit présent ce qui est de moins en moins le cas) a lui des horaires de travail décalés.

Les accueils pour **problèmes de logement** ont notablement augmenté. Cette augmentation confirme hélas les constatations des années précédentes. En effet, les conditions de vie de certaines familles continuent à se dégrader et malheureusement peu de solutions satisfaisantes et durables peuvent leur être proposées.

## ↳ L'APRES RELAIS FAMILIAL

Si heureusement le retour dans la famille ou le milieu d'origine reste la règle pour 96,53% des enfants, l'année 2006 a vu une augmentation importante du nombre de contrats simples se transformant en OPP (10 enfants au lieu de 4 en 2005). Si quelques uns de ces enfants ont du être placés en raison des difficultés éducatives rencontrées par leurs parents, la plupart d'entre eux l'ont été car leurs parents n'avaient pas trouvé de solutions à leurs problèmes d'hébergement.

Même si l'on sait que beaucoup d'utilisateurs rencontrant des problèmes de logements font face à bien d'autres difficultés, il est pourtant regrettable que faute de pouvoir proposer un logement à ces familles, ces enfants soient séparés de leurs parents, déscolarisés et coupés de leur milieu de vie habituel. Il serait peut-être judicieux qu'une réflexion de fond puisse être menée à bien, tant sur l'impact social et économique de ces placements (qui n'auraient pas lieu d'être si plus de réponses adéquates étaient apportées à ces parents en rupture d'hébergement) que sur les répercussions graves de conséquences que peuvent avoir ces séparations sur le bien être physique et moral des enfants et de leurs parents, ainsi que sur la dynamique relationnelle dans la famille.

## ↳ ACCUEIL PAR TRANCHES D'AGE

Comme il a été évoqué précédemment, le nombre de tout - petits (moins de 18 mois) a augmenté de façon notable, en raison essentiellement de l'augmentation du nombre d'accueils d'enfants âgés de 3 à 6 mois et du nombre d'accueils d'enfants de 12 à 18 mois qui lui, a triplé !

Le nombre d'enfants âgés de 11 à 14 ans reste identique, seul le nombre d'accueils de plus de 14 ans a légèrement diminué.

## ↳ MOUVEMENTS ET MOYENNES D'OCCUPATION

Chaque mois le nombre d'accueils oscille entre 15 et 43 et la moyenne d'occupation varie de 10,43 (37%) à 25,37 (90,60%).

Traditionnellement la moyenne d'occupation du mois de septembre est la plus faible de l'année.

En effet, nombre d'accueils réalisés en juillet ou août se sont terminés avant le début du mois de septembre et on constate chaque année une lente reprise de l'activité au sein des Relais, lenteur due sans doute à de multiples facteurs tenant à la fois des usagers et des professionnels.

## ↳ COMMUNES D'ORIGINE

Comme pour les années précédentes, la plus grande partie des enfants accueillis vient des communes sur lesquelles sont implantés les Relais ou de celles qui en sont relativement proches : Bagneux, Châtenay-Malabry, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Meudon la Forêt, Plessis-Robinson.

Cependant, d'autres communes plus éloignées des Relais, font appel régulièrement à nos services : Montrouge, Antony, Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Vanves et représentent un nombre conséquent de journées d'accueils avec les contraintes liées aux transports scolaires.

D'autres communes hors de notre rayon d'action habituel (Sèvres, Chaville, Rueil-Malmaison, Puteaux, Clichy) nous ont sollicité et nous avons pu accueillir 22 de leurs enfants sur 719 journées d'accueil.

L'organisation des transports scolaires sur certaines communes très éloignées de nos Relais n'est pas sans poser de sérieux problèmes d'organisation puisqu'ils peuvent mobiliser à eux seuls 1 personne sur une période de plus de 2 heures chaque jour.

L'accompagnement des enfants originaires de Rueil-Malmaison n'a pu se faire qu'avec la collaboration de la maman qui, malgré sa situation délicate (rupture d'hébergement et naissance de son quatrième enfant) n'a pas hésité à

partager l'accompagnement de ses enfants que nous amenions jusqu'à Boulogne d'où nous les reprenions le soir.

Ces accompagnements quelquefois laborieux, sont pourtant à nos yeux primordiaux pour ces enfants en période transitoire difficile et pour lesquels l'école reste souvent le seul repère.

L'accompagnement scolaire des enfants dans plus de 16 communes du Sud du Département des Hauts de Seine est aussi une des caractéristiques spécifiques de COUP D'POUCE 92 qui est la seule structure à assurer le suivi scolaire des enfants sur un aussi large périmètre.

### ↳ **STATUT DES ENFANTS ACCUEILLIS**

Comme chaque année et conformément au projet de COUP D'POUCE 92, tous les enfants ont été accueillis avec un contrat simple signé par les parents.

Pourtant, dix d'entre eux comme nous l'avons évoqué précédemment, ont fait l'objet d'une O.P.P., à la suite du contrat signé initialement par les parents.

Pour 161 enfants, il s'agissait d'un *premier accueil* à COUP D'POUCE 92. 81 d'entre eux avait *déjà été accueillis au cours des années précédentes*. 35 enfants (au lieu de 56 en 2005) ont été *accueillis plusieurs fois dans l'année*.

Comme pour les années précédentes, ces accueils répétés sont dus, soit à une pathologie des parents dont l'état de santé nécessite des soins à plus ou moins long terme ou des hospitalisations répétées, soit à des problématiques familiales nécessitant des accueils séquentiels pour permettre aux enfants et aux parents de souffler et parfois préparer une éventuelle séparation qui pourrait devenir indispensable.



## ↳ DEMANDES D'ACCUEILS

### Cause des demandes

Plus de demandes d'accueil qu'en 2006 (598 au lieu de 490 soit +22%) débouchant sur un nombre légèrement plus important d'accueils (+7 soit 2,49%).

Comme en 2004 et en 2005 le pourcentage des raisons des demandes d'accueil ne correspond pas toujours en proportion aux raisons des accueils.

Si le pourcentage des demandes concernant les **maladies**, **hospitalisations** ou **les problèmes familiaux** est sensiblement le même qu'en 2005, les demandes pour **dépannage de mode de garde** sont de plus en plus nombreuses.

Cela reflète évidemment les grosses lacunes en mode de garde existant sur le département. En effet, si quelques places en crèche sont proposées à certaines familles, et si quelques autres places en halte garderie permettent de dépanner ponctuellement quelques parents, il n'en reste pas moins que trop peu de places sont disponibles pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins.

Hormis ce manque de place, il se trouve aussi que les critères de fonctionnement des structures d'accueil traditionnelles font qu'elles ne peuvent pas toujours répondre à des cas très particuliers et qu'alors, l'accueil à COUP D'POUCE 92 semble plus adapté (enfant plus jeune que l'âge minimum requis pour être accueilli en structure traditionnelle, impossibilité matérielle de préparer une adaptation, opportunité de commencer un travail ou un stage d'insertion sans qu'un mode de garde n'ait pu être mis en place, etc...).

## **Origine des demandes d'accueils**

**Service Social de Secteur et parents** sont comme les années précédentes à l'origine de la moitié des demandes d'accueil (50,34%).

La **P.M.I.** et **l'ensemble des autres services** (Ecoles, Foyers maternels, Crèches, la Parenthèse (Clamart et Meudon), sages-femmes, l'Aubier, Papillons Blancs, Marie Moizard, commissariats, entreprises, CAF.....) ont fait 27,25% des demandes.

Les **services A.E.M.O.**, les **services sociaux des hôpitaux** et **l'Aide Sociale à l'Enfance** sont à l'origine de 22,41% des demandes.

## **↳ CAUSES DES NON ACCUEILS**

Plus de demandes ont fait l'objet de réorientation. Les éléments communiqués par les demandeurs révélant que ces demandes ne correspondaient pas aux critères d'accueil à COUP D'POUCE 92 : placements judiciaires, accueils de longue durée, accueils mère-enfant, enfants présentant des pathologies psychiatriques incompatibles avec le groupe d'enfants accueillis.

Cette année plus encore que les années précédentes, des demandes auxquelles il avait été donné une suite favorable, n'ont pas été suivies d'accueil ; soit du fait des demandeurs qui avaient pu trouver une solution satisfaisante et avaient annulé la demande, soit qu'après avoir donné notre accord pour un accueil, nous soyons restés sans nouvelles des demandeurs.

Deux fois plus de demandes émanent cette année de départements autres que les Hauts-de-Seine. Ces demandes sont faites par des travailleurs sociaux de Paris ou des départements limitrophes du Sud des Hauts-de-Seine (Essonne, Val de Marne, Yvelines).

Notre financement à 99% par le Conseil Général des Hauts de Seine, nous a empêché de donner une suite favorable à ces demandes, pour des enfants pourtant proches du Relais Familial de Châtenay-Malabry et pour lesquels les

Conseils Généraux concernés étaient prêts à assurer la prise en charge financière.

Un peu plus de 4% des demandes ont été réorientées vers l'autre Relais.

20,15% des demandes ont fait l'objet d'un refus pour manque de place (au lieu de 32,38% l'année dernière). Cette diminution s'explique en partie par le fait que l'année dernière les refus pour manque de place concernaient essentiellement des petits de moins de 2 ans en raison des vacances de postes de professionnelles habilitées à s'en occuper. Ces postes vacants jusqu'en juin 2006 ont pu être pourvus au second semestre 2006 et ont ainsi permis l'accueil de plus de bébés que nous avons du refuser en 2005 faute de personnel qualifié.

Il est à noter également que les « flux » de demandes d'accueils n'évoluent pas d'une façon linéaire et s'il arrive que des places soient disponibles à des moments où il est fait peu de demandes, il arrive également qu'à certaines périodes les effectifs du Relais soient complets et qu'à ces moments de nombreuses demandes soient formulées et se voient opposer un refus.

## **REGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES**

Le pourcentage des factures réglées totalement ou réglées en partie est légèrement inférieur à celui de 2005.

Par conséquent celui des factures non réglées est d'autant supérieur (+2,46).

Cette baisse de règlement des factures, malgré toute la vigilance des gestionnaires et au suivi qu'ils s'efforcent de faire (deux relances minimum excepté pour les « sans adresse »), va hélas de pair avec la dégradation des conditions de vie des familles.

# GESTION DES RELAIS FAMILIAUX

## 1- La gestion du personnel

La composition d'un Relais Familial au 1<sup>er</sup> janvier 2006 est la suivante :

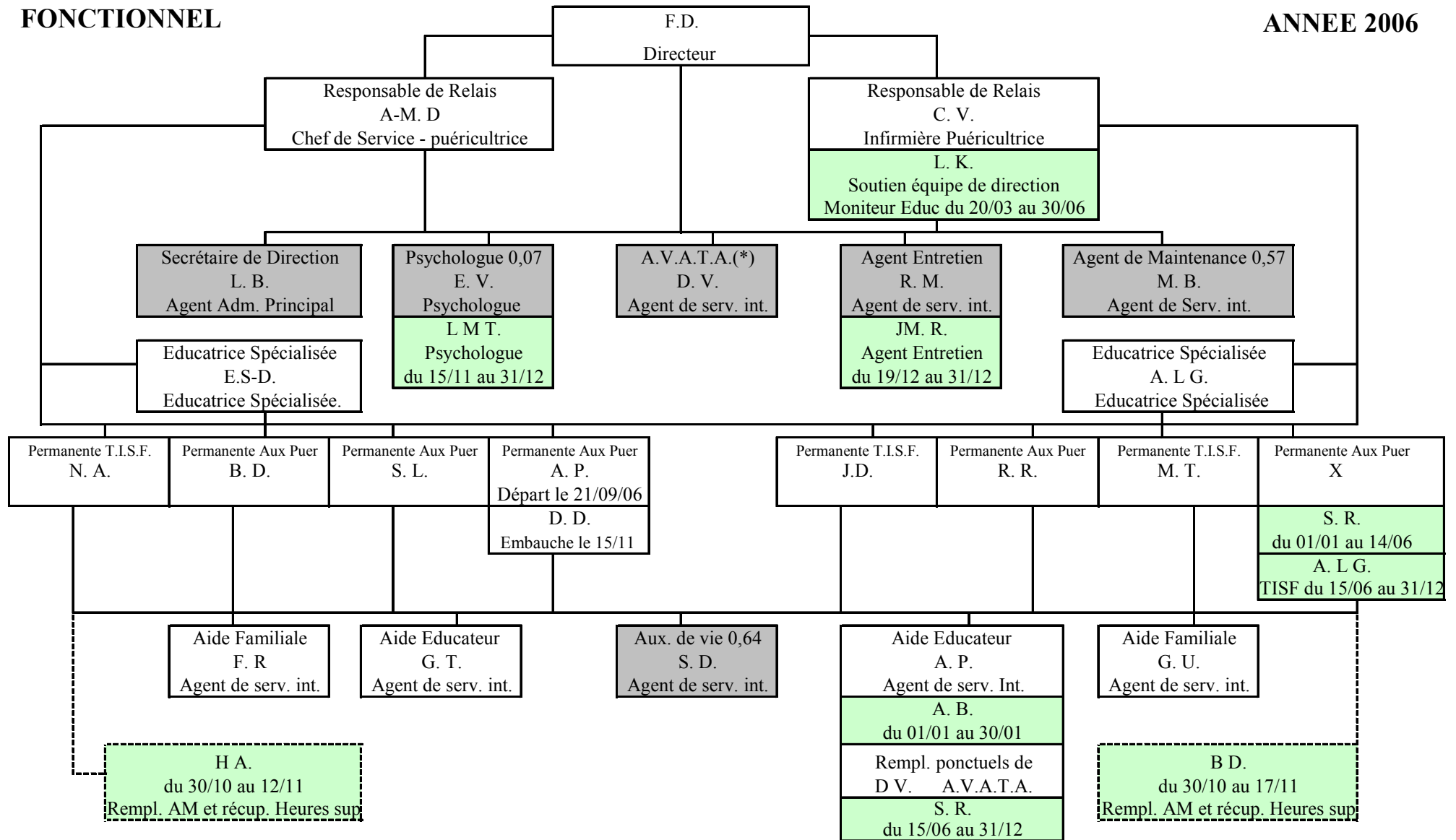
- 0,5 Directeur \* (formation de base éducateur spécialisé)
- 0,5 Secrétaire \*
- 1 Responsable de Relais (formation de base infirmière puéricultrice)
- 1 Educateur Spécialisé
- 4 Permanentes (Auxiliaires de Puériculture ou T.I.S.F.)
- 0,5 Auxiliaire de Vie chargée de l'Accueil et des Tâches Administratives (A.V.A.T.A.)\*
- 0,32 Aide Educateur \*
- 1 Aide Familiale
- 1 Aide Educateur
- 0,5 Agent d'Entretien \*
- 0,27 Agent de Maintenance \*
- 0,035 Psychologue \*

\* Intervenant régulièrement sur les deux Relais Familiaux.

Afin d'aider à une meilleure compréhension, vous trouverez ci-après en tableau l'organigramme fonctionnel des Relais Familiaux avec les remplacements réalisés en 2006 ainsi que l'état des effectifs tout au long de l'année.

# ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

COUP D'POUCE 92  
ANNEE 2006



- Intervenant sur les deux Relais.
- \* Auxiliaire de vie chargée de l'accueil et des tâches administratives
- C.D.D.

Equivalent temps plein : 21,28

**ETAT DE PRESENCE DES PERSONNELS  
(selon organigramme fonctionnel)**

**COUP D'POUCE 92  
ANNEE 2006**

**1ER SEMESTRE**

NOM	Prénom	Poste de travail	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D	F	Directeur						
D	AM	Inf. Puéricultrice						
V	C	Inf. Puéricultrice			Embauchée le 17 mai 2006			
K	L	Aide Educateur		Embauchée le 20 mars 2006				
V	E	Psychologue						
MT	L	Psychologue						
B	L	Secrétaire	du 1					au 9
V	D	Aide Educateur	4 et 5					
M	R	Agent d'Entretien						
R	JM	Agent d'Entretien						
B	M	Ag Maintenance						
SD	E	Educatrice Spé.						
L G	A	Educatrice Spé.						
A	B	T.I.S.F.	du 4 au 7					
D	B	Aux. Puériculture						
L	S	Aux. Puériculture						
P	A	Aux. Puériculture						
D	D	Aux. Puériculture						
D	J	T.I.S.F.						
R	R	Aux. Puériculture						
T	M	T.I.S.F.						
R	S	Aide Educateur						
L G	A	T.I.S.F.					Embauchée le 15 juin 2006	
R	F	Aide Familiale						
T	G	Aide Educateur						
D	S	Aide Educateur					9 au 12	5 et 6 29 et 30
U	G	Aide Familiale						
P	A	Aide Educateur	Congé parental		Congé parental		Congé parental	
B	A	Aide Educateur		Fin de C.D.D. au 31 janvier 2006				
A	H	Aide Educateur						
D	B	Aide Educateur						

personnel présent

Arrêt maladie

Congé parental

Mi temps thérapeutique

Congé maternité

**ETAT DE PRESENCE DES PERSONNELS**  
(selon organigramme fonctionnel)

**COUP D'POUCE 92**  
**ANNEE 2006**

**2EME SEMESTRE**

NOM	Prénom	Poste de travail	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
D	F	Directeur						
D	AM	Inf. Puéricultrice						
V	C	Inf. Puéricultrice						
K	L	Aide Educateur	Fin de C.D.D. le 30 juin 2006					
V	E	Psychologue				du 16	Congé maternité	
MT	L	Psychologue				Embauché le 15 novembre		
B	L	Secrétaire			du 27		au 9	
V	D	Aide Educateur						
M	R	Agent d'Entretien						18au31
R	JM	Agent d'Entretien				Embauché le 19 décembre		
B	M	Ag Maintenance						
SD	E	Educatrice Spé.				5 au 17		25au31
L G	A	Educatrice Spé.						
A	B	T.I.S.F.						
D	B	Aux. Puériculture						
L	S	Aux. Puériculture						
P	A	Aux. Puériculture			Départ au 21 septembre 2006			
D	D	Aux. Puériculture			Embauchée le 15 novembre 2006			
D	J	T.I.S.F.						
R	R	Aux. Puériculture						
T	M	T.I.S.F.						
R	S	Aide Educateur						
L G	A	T.I.S.F.						
R	F	Aide Familiale					9 au 12	
T	G	Aide Educateur						
D	S	Aide Educateur				du 20	au 19	
U	G	Aide Familiale	24 au 28		18 au 24			1 au 5
P	A	Aide Educateur	Congé parental		Congé parental		Congé parental	
B	A	Aide Educateur						
A	H	Aide Educateur			Embauche au 30 octobre		Fin C.D.D. au 12 novembre	
D	B	Aide Educateur			Embauché au 30 octobre		Fin C.D.D. au 17 novembre	

personnel présent

Arrêt maladie

Congé parental

Mi temps thérapeutique

Congé maternité

Deux postes restent dépourvus en début d'année : un poste d'infirmière puéricultrice et un poste de « permanente » auxiliaire de puériculture ou T.I.S.F.

Ces postes seront pourvus le 17 mai pour l'un et le 15 juin pour l'autre.

Cette nouvelle et réjouissante situation de tous les postes pourvus (ce qui n'était pas arrivé depuis quatre ans !) a été largement perturbée en novembre par l'application des nouveaux modes de calcul pour les heures de nuit (suppression du système d'équivalence). Ceci a entraîné aux termes de nombreuses réunions de travail et de réflexion avec les équipes, la redéfinition d'un nouveau planning horaire pour les permanentes (auxiliaires de puériculture et T.I.S.F.) travaillant alternativement de jour et de nuit. Ces nouveaux modes de calcul ont créé un manque en personnel évalué en équivalent temps plein à 1,24 poste à minima malgré les redéploiements mis en œuvre (cf. calculs d'évaluation ci-après).



**EXPRESSION D'UN MANQUE DE QUOTA D'HEURES EN PERSONNEL POUR UN FONCTIONNEMENT ANNUEL A MINIMA DES RELAIS FAMILIAUX COUP D'POUCE 92 (toutes mesures de redéploiement prises en compte) (capacité d'accueil : deux relais de quatorze enfants dont quatre à six nourrissons chacun).**

Besoins à minima en heures auprès des groupes d'enfants (du nourrisson à l'adolescent)

(inclus entretien du linge, gestion cuisine et préparation repas, gestion en partie communications téléphoniques et accueil parents)

Nuits	335 jours	X	12 heures	X	1 personne	X	2 relais	=	8 040 heures
Jours	335 jours	X	12 heures	X	2 personnes	X	2 relais	=	16 080 heures
							<b>TOTAL</b>		<b>24 120 heures</b>

(Pour mémoire, références structure petite enfance :

1 pers. pour 5 enf. ne marchant pas, 1 pers. pour 8 enf. marchant, hors suggestions compl. analysées ci-dessus)

Besoins à minima en heures pour les transports scolaires, contacts enseignants et transports activités diverses des enfants

203 jours	X	2 heures	X	1 personne	X	2 relais	=	812 heures
-----------	---	----------	---	------------	---	----------	---	------------

Besoins à minima en heures pour les rencontres, enseignants, travailleurs sociaux

Communications téléphoniques, réunions diverses, prise en charge complémentaire des enfants

335 jours	X	2 heures	X	1 personne	X	2 relais	=	1 340 heures
						<b>TOTAL</b>		<b>26 272 heures</b>

Moyens en personnel auprès des enfants en heures

(puéricultrices, auxiliaires de puériculture, T.I.S.F., éducatrices spécialisées, aides familiales, aides éducateurs).

	<b>Total annuel par pers (sans congés)</b>	<b>Congés annuels A déduire</b>	<b>Congés trimestriels à déduire</b>	<b>Total annuel par personne</b>	<b>Total d'heures</b>
8 personnes	1 820,04 heures	-210 h (30 jours CA)	-63 h (3 joursx3tri)	1 547,04 heures	= 12 376,32 heures
3 personnes	1 820,04 heures	-224 h (32 jours CA)*	-63 h (3 joursx3tri)	1 533,04 heures	= 4 599,12 heures
1 personne	1 820,04 heures	-224 h (32 jours CA)*	-126 h (6 joursx3tri)	1 470,04 heures	= 1 470,04 heures
1 personne	1 820,04 heures	-210 h (30 jours CA)	-126 h (6 joursx3tri)	1 484,04 heures	= 1 484,04 heures
4 personnes	1 820,04 heures	-238 h (34 jours CA)*	-63 h (3 joursx3tri)	1 519,04 heures	= 6 076,16 heures
1 pers (0,67)	1 219,43 heures	-105 h (30 jours CA)	-32 h (3 joursx3tri)	1 082,43 heures	= 1 082,43 heures
17,67 personnes			<b>TOTAL</b>		27 088,11 heures
			Temps de réunions, travail personnel (minimum conventionnel)		- 1 625,29 heures
			<b>DEFICIT</b>		25 462,82 heures
					<b>- 809,18 heures</b>

\* Plus deux jours de congés payés par tranche de cinq années d'ancienneté.

Répercussions congés autres salariés

1 Directeur	-364 heures
1 Secrétaire	-301 heures
1 Agent d'entretien	-301 heures
0,5 Agent de maintenance	-137 heures
	-1 103 heures

**DEFICIT TOTAL A MINIMA -1 912.18 heures**  
**Soit 1,24 ETP sur la base de 1 547,04 heures annuelles**

L'Association a décidé de demander un poste supplémentaire d'infirmière l'année prochaine afin de faire face à minima à ce nouveau besoin imprévu.

Globalement peu de mouvement de personnel cette année : un départ d'auxiliaire de puériculture remplacée dans le mois suivant.

Moins d'interventions ponctuelles d'aide éducateur en C.D.D. même s'il a fallu envisager deux embauches simultanées de soutien sur quinze jours en novembre afin de pallier à un arrêt maladie et aux récupérations d'heures supplémentaires effectuées par les unes et les autres.

Sur le plan administratif, le mi-temps thérapeutique de la secrétaire de direction en début d'année sur une période de plus de cinq mois a créé de nombreuses difficultés sachant qu'il n'a pas été possible de recruter un autre mi-temps de remplacement : d'une part, parce qu'on ne pouvait connaître d'avance la durée de la mesure et que d'autre part l'auxiliaire de vie chargée de l'accueil et des tâches administratives qui aurait pu prendre en charge une partie du travail à effectuer, était occupée à plein temps auprès du groupe d'enfants.

D'ailleurs, dans le cadre du redéploiement effectué en novembre, cette salariée a du être totalement déchargée de la partie administrative de son travail (factures aux parents, lettres aux médecins des services territoriaux, lettres aux directeurs d'établissements scolaires, états de présence...), cette charge étant alors réaffectée sur les postes soit des éducatrices spécialisées soit des responsables de Relais !

L'utilisation importante de l'informatique et d'Internet permet de pallier parfois au manque de temps des uns et des autres dans les Relais. C'est souvent malheureusement au domicile de chacun des membres de l'équipe de direction, sur leur temps personnel, que s'effectue le travail administratif en retard. La quasi-totalité des commandes en alimentation par exemple est traitée ainsi.

Malgré l'ensemble des difficultés rencontrées et cette surcharge de travail venant renforcer encore un peu plus les problèmes posés par la prise en charge de situations familiales de plus en plus dégradées, c'est grâce aux temps de réunions hebdomadaires et de régulation systématique ainsi qu'au professionnalisme et à l'engagement de chacun qu'il a été possible de proposer, nous en sommes persuadés, aux enfants et à leurs familles un accueil qui reste de qualité.

## ↳ **Formation**

Nous ne pouvions pas ne pas participer au colloque organisé par l'Association ANTHEA sur « Les Fratries ».

Une mobilisation de tous a donné les moyens à neuf membres de l'équipe de participer à ces journées.

Ce temps d'échange a été très riche pour les uns et les autres et a servi de façon positive la bonne cohésion de l'équipe.

Deux réunions internes sur le fonctionnement des services sociaux et médico-sociaux du département et leur articulation avec les Relais Familiaux COUP D'POUCE se sont tenues cette année.

Nous avons pu faire perdurer la formation « apprentissage à la langue des signes ». Au rythme d'une séance de trois heures chaque mois, notre aide éducatrice déficiente auditive transformée en « professeur » peut ainsi répondre aux demandes du personnel. Encore une fois, cette formation source d'échanges plus informels et du dépassement de soi favorise la cohésion d'équipe que nous soulignons précédemment.

## ↳ **Les bénévoles**

A une époque où nombreuses sont les personnes qui semblent disposées à se mobiliser pour de grandes causes, nous déplorons depuis quelques années un manque certain de bénévoles dans la gestion au quotidien des Relais.

L'aide aux devoirs qui mobilisait il y a quelques années encore plusieurs jeunes des aumôneries des lycées proches des Relais, n'a pu perdurer faute de candidats ; le suivi scolaire (auquel nous attachons beaucoup d'importance, pour que l'accueil à COUP D'POUCE 92 ne rime pas avec échec scolaire) est donc dévolu aux seuls membres de l'équipe (pourtant peu nombreux et déjà fort sollicités) et demande une écoute et une attention toutes particulières pour aider efficacement ces enfants.

Dans ce climat un peu morose, nous avons néanmoins été aidés et soutenus par l'équipe du Lions Club de Fontenay-aux-Roses/Vallée-aux-Loups qui nous a offert des places de cirque, ce qui a permis à de nombreux enfants de

partager des moments magiques et ainsi d'oublier le temps d'une séance, les soucis de leur quotidien.

Ces difficultés à trouver des bénévoles motivés a un impact aussi sur le fonctionnement de l'Association lui-même puisque même au niveau du Conseil d'Administration il est difficile de trouver les volontaires qui acceptent de s'investir dans la gestion de l'Association. Heureusement les liens créés au fil des années font que certains d'entre eux malgré tous les engagements qu'ils peuvent avoir par ailleurs, acceptent de s'engager à nos côtés pour faire perdurer l'ensemble des valeurs qui caractérisent COUP D'POUCE 92.

### ↳ **Les étudiantes**

Cette année encore, il a été difficile de trouver une étudiante qui puisse apporter en échange de la chambre mise à disposition et de la demi-pension, un soutien ponctuel en doublure de la permanente. Cette présence est indispensable au bon fonctionnement des Relais, quand les professionnels (autres que la permanente) ne sont plus dans les Relais pour que la permanente ne se retrouve pas seule avec le groupe d'enfants jusqu'au lendemain matin.

Si aucune responsabilité directe n'est confiée à cette personne, il n'en reste pas moins qu'elle se doit d'être assez compétente pour qu'en cas de difficulté majeure, la professionnelle présente puisse compter sur son aide.

Malgré le service proposé par COUP D'POUCE 92 (chambre, repas, entretien du linge) peu de jeunes, même s'ils disposent de peu de moyens matériels, sont disposés à s'engager sur du long terme ni à être disponibles chaque soir à heure fixe. D'autre part, si certains se montrent prêts à accepter ces contraintes pour pouvoir bénéficier de cet avantage non négligeable de logement, ils s'avèrent quelquefois peu fiables pour qu'on puisse leur confier ces responsabilités.

L'ensemble de ces éléments font qu'en 2006 encore « l'embauche » de ces étudiantes a été difficile et que cela a ajouté aux difficultés de fonctionnement rencontrées.

## ↳ **Les stagiaires**

En 2006, COUP D'POUCE 92 a encore été un terrain de stage privilégié pour certains établissements avec lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années.

Lycées professionnels, Greta (Châtenay-Malabry, Boulogne, Antony), collèges (Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses), Institut de Jeunes Sourds, écoles privées..., continuent à nous confier régulièrement des élèves suivant des formations diverses et variées :

- Première S.M.S.,
- Formation Auxiliaire de Puériculture,
- Stage de sensibilisation de troisième,
- C.A.P. Petite Enfance,
- B.E.P. Sanitaire et Social,
- C.A.P. Employé Technique de Collectivité,
- Elèves infirmières ou infirmières puéricultrices,
- Moniteurs éducateurs ou éducateurs spécialisés.

## ↳ **Les séjours de vacances**

Cet été, afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de partir en vacances, deux séjours de vacances ont été organisés en Normandie. Encadrés chaque semaine par deux adultes, ces séjours sont proposés aux enfants pour lesquels aucun projet de vacances n'avait pu être organisé. En effet, l'âge des enfants (peu de séjours sont adaptés aux enfants de moins de 6 ans), les problèmes familiaux ou financiers sont autant de raisons qui laissent les familles sans solutions pour leurs enfants.

Le premier séjour s'est déroulé du 1er au 8 juillet, au sein d'un gîte rural, le même que l'année précédente, près de Villedieu-les-Poêles. Malgré un temps parfois pluvieux, de nombreuses activités ont pu être proposées aux sept enfants, âgés de 5 à 13 ans, et ont ravi petits et grands : zoo, parc d'attractions, pêche aux coquillages, ballade dans les bois... Au cours de cette même semaine, un mini séjour en camping, tout près du gîte, a été proposé à quatre plus grands âgés de 7 à 15 ans, leur permettant ainsi de profiter du paysage normand.

Le temps fut plus clément et même ensoleillé lors du deuxième séjour au mois d'août. Durant ce long séjour, sur deux semaines, dix enfants, âgés de 5 à 13 ans ont découvert un nouveau gîte rural qui bénéficiait d'un jardin, avec une balançoire et un toboggan. Certains de ces enfants sont restés une semaine, d'autres deux ; les adultes se relayant en milieu de séjour pour respecter la législation du temps de travail, ont pu accompagner d'autres enfants, permettant ainsi à un plus grand nombre de participer à ce séjour.

Juste à côté du gîte, de charmants voisins invitaient les enfants à venir donner à manger à leurs animaux : ânes, chevaux. D'autre part les enfants ont participé à différentes activités : zoo, baignade dans la Manche, piscine, parc d'attractions et découvertes de lieux culturels tel que le Mont Saint Michel.

Les séjours ont été ponctués de bons moments, de découverte et de fous rires.

## **2- La gestion administrative**

Cette année, deux éléments majeurs sont venus perturber la gestion administrative de nos Relais Familiaux.

Le premier fut le fonctionnement en mi-temps thérapeutique sur plus de cinq mois de l'assistante de direction (suite malheureuse de son accident de trajet trois ans auparavant).

L'autre mi-temps non effectué par cette salariée dont la fonction reste indispensable n'a pas pu être compensé par l'embauche d'une personne de sa qualification en C.D.D. En effet ce mi temps thérapeutique a été décidé sur de courtes périodes d'un à deux mois renouvelées à trois reprises pour totaliser une période couvrant plus de cinq mois.

Le deuxième élément fut la mise en place tardive et laborieuse du nouveau mode de financement par le département du service des prestations par l'Association à ses administrés.

En effet, le Conseil Général a décidé de suivre le jugement du Tribunal Interrégional de Tarification Sanitaire et Sociale du 25 juin 2005.

Le Directeur Famille Enfance Jeunesse nous a confirmé le changement de financement de l'Association lors d'une rencontre le 19 mai 2006.

La dotation globale annuelle ne serait donc pas comme les années précédentes versée à hauteur de 5/6 mais il fallait que les Relais Familiaux

envoient des factures sous forme de prix de journée à sa direction mensuellement.

Il avait été suggéré à l'Association début mai, dans l'hypothèse de mise en place de ce nouveau financement, de faire une demande « d'avance exceptionnelle » afin de pouvoir fonctionner malgré les problèmes inhérents à cette nouvelle mesure et de faire face à un retard probable d'un premier financement pour l'année.

Ce qui a été chose faite le jour même soit le 3 mai 2006.

Cette avance exceptionnelle (calculée sur la base du fonctionnement des Relais au troisième trimestre de l'année précédente) est parvenue à l'Association le 5 juin 2006.

Afin cependant d'assurer une continuité de service de ses prestations pendant cette longue période de six mois sans financement, l'Association a dû « négocier ferme » avec l'établissement bancaire qui gère son compte afin d'obtenir un découvert autorisé suffisant pour répondre aux besoins de l'exercice de son activité et régler à minima les charges inhérentes à celle-ci.

Il a fallu que les instances dirigeantes de l'Association fassent preuve d'une grande maîtrise et d'une volonté « à tout crin » afin de parvenir à honorer « presque dans les temps » le paiement des charges salariales et des salaires des professionnels et de faire patienter l'ensemble des fournisseurs sans risquer de provoquer des ruptures de services aux conséquences dommageables pour le fonctionnement des Relais Familiaux.

Les modalités pratiques de la mise en place de ce nouveau financement ont eu du mal, semble-t-il, à être élaborées par les services du Département.

Malgré nos demandes répétées, nous avons eu des difficultés à connaître avec exactitude le processus à adopter pour obtenir le règlement de ces facturations mensuelles.

Aucune consigne écrite ne nous est parvenue afin de nous préciser quel modèle de factures devait être présenté aux services du Département et quels justificatifs devaient les accompagner.

Après plusieurs échanges téléphoniques avec le Service de Contrôle des Etablissements et le service de prévention chargé de la mise en œuvre du paiement de nos factures, nous sommes arrivés à pouvoir réaliser un modèle de factures satisfaisant la paierie départementale.

Quant aux justificatifs il a été demandé à l'Association de fournir la copie des pages des contrats d'accueil où étaient inscrits la date d'accueil avec la signature des parents et celle du responsable de COUP D'POUCE 92, la date de départ des enfants et le montant de la participation familiale due.

Il faut signaler que les factures des mois de janvier à juillet n'ont pu être envoyées selon les directives des services du département que le 20 juillet et ont été réglées le 25 août pour celles du premier trimestre et les 19, 23 octobre et 6 novembre pour les autres ! Quant aux factures des mois de septembre, octobre, novembre et décembre, leur règlement est intervenu seulement le 22 février 2007, déduction faite de l'avance consentie le 5 juin. Ce qui ne facilite en rien l'exercice d'une bonne gestion financière.

Nous sommes toujours en questionnement par rapport à cette exigence de l'administration de communication systématique de documents comportant des renseignements d'ordre privé pour des accueils d'enfants réalisés dans le cadre de la prévention, en amont et hors prise en charge contractualisée avec les parents par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces documents n'ont jamais été demandés à l'Association durant les quinze années d'exercices précédents, ne conditionnant en aucune sorte le versement d'une dotation globale dont l'importance en matière d'enveloppe budgétaire était supérieure.

Nous n'avons pu obtenir de confirmation écrite de la nécessité de cette exigence nouvelle, par contre il nous a été indiqué à plusieurs reprises par téléphone qu'elle conditionnait le règlement effectif des factures qui étaient adressées par l'Association au Département.

Afin de ne pas risquer de priver les familles et leurs enfants d'un service qui leur est indispensable, nous nous sommes exécutés.

Cependant, à l'heure où est « mise en avant » la Charte des droits des usagers et dans son esprit, nous nous appliquons à signaler aux parents la communication qui en faite aux services du Département de la teneur des termes du contrat qu'ils signent avec notre Association.

Hormis les interrogations que présentent sur un plan déontologique aux travailleurs sociaux que nous sommes, la communication de telles pièces à



l'administration départementale sans en connaître l'usage exact qui en est fait, cette nouvelle exigence entraîne une charge de travail conséquente supplémentaire à notre service administratif.

Cette surcharge de travail ajoutée à l'absence ponctuelle de longue durée de la secrétaire, à l'exiguïté des nouveaux locaux du Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion, à la nouvelle implantation de celui-ci (Relais de Fontenay-aux-Roses : lieu de vie des enfants avec l'environnement sonore que cela implique) n'a pas été bénéfique pour un bon fonctionnement de notre administration.

Cependant, bon an mal an, grâce à un engagement important des membres de l'équipe de direction dans ce travail administratif, l'usage renforcé de l'informatique et du réseau Internet, l'ensemble des tâches administratives indispensables à l'exercice de notre mission a pu être honoré dans des délais proches de ce qu'ils devaient être.

### **3- La gestion au quotidien**

La stabilité du personnel, l'arrivée d'une seconde puéricultrice et l'embauche d'une auxiliaire de puériculture sur un dernier poste vacant ont permis que le travail auprès des enfants se fasse jusqu'en novembre 2006 dans de meilleures conditions que les années précédentes.

Cette accalmie et cette sérénité n'ont pu hélas perdurer puisque l'application de nouveaux calculs d'horaires de nuit ont fondamentalement perturbé l'organisation de la vie des Relais.

En effet, les puéricultrices et les éducatrices déjà fort sollicitées par de nombreuses tâches, se sont vues confier un surplus de travail conséquent puisque l'application de ces textes nous prive 6 heures par jour d'une permanente, poste clé dans la prise en charge des enfants. Cette amputation a forcément une incidence certaine sur l'ensemble de l'organisation de la vie de la maison et si l'effort de tous est porté sur la qualité de la prise en charge des enfants ainsi que sur l'accueil et l'écoute de leurs parents, d'autres tâches sont plus ou moins négligées faute de temps, et ce, malgré la grande disponibilité de chacun.

L'essentiel de la prise en charge des enfants est le même d'une année sur l'autre : maintien dans l'établissement scolaire d'origine, accompagnement dans les activités diverses (loisirs, sport, culturel, religieux...) maintien du lien avec les parents, vie la plus « familiale » possible ; chacun s'efforce malgré le peu de moyens à sa disposition de donner à chaque enfant l'écoute et l'attention dont il a besoin.

Nous nous efforçons d'apporter la même écoute et la même attention aux parents tant au moment de l'accueil que pendant le séjour des enfants.

Si dans l'ensemble les échanges avec les parents sont source d'enrichissement mutuel et se font dans le respect des uns et des autres, il arrive, que dans certaines situations, cette mission se révèle être plus délicate. En effet quand les parents en rupture d'hébergement (plus nombreux cette année) doivent nous confier leur(s) enfant(s), leur démarche n'est pas tout à fait la même que dans le cadre d'une hospitalisation ou d'un problème familial plus anodin.

Frustrés de devoir être séparés de leurs enfants, confrontés (quelquefois chaque jour) au douloureux problème de trouver un toit pour la nuit, une

solution pour pouvoir s'habiller, se nourrir et prendre soin d'eux décemment, ils ont quelquefois du mal à accorder d'emblée leur confiance et ont parfois tendance à rendre un peu tout le monde responsable de leur difficile situation.

La chaleur de l'accueil qui leur est réservée, le fait que chacun se mobilise pour être à leur écoute, font qu'ils arrivent petit à petit à accorder leur confiance et un réel travail en collaboration peut alors se faire.

Malgré tout, l'accueil de ces parents, en rupture d'hébergement peut poser à plus ou moins brève échéance quelques problèmes d'organisation. En effet, ceux-ci petit à petit « s'installent » au sein des Relais, ayant au fil des jours de plus en plus d'exigences.

Nos structures n'étant pas très grandes, nous ne disposons pas hélas de suffisamment de locaux pour proposer à chacun un espace qu'il pourrait s'approprier. Ces parents, qui quelquefois ne travaillent pas, peuvent être assez disponibles chaque jour et s'installer quelquefois au sein du Relais plusieurs heures durant.

Il va sans dire que même si nous nous efforçons de laisser un maximum de place à ces parents, ceci n'est pas sans poser quelques problèmes et demande à tous un grand sens de l'adaptabilité et quelquefois beaucoup de « doigté » pour arriver à jongler entre exigences des parents (souvent plusieurs familles peuvent être présentes en même temps) la vie de la maison et le respect d'un minimum d'intimité des autres enfants.

## **OBJECTIFS REALISES EN 2006**

Chaque Relais Familial est dorénavant doté d'un réseau informatique qui permet, outre le bénéfice qu'il apporte sur un plan organisationnel et administratif pour la gestion, l'accès à l'outil informatique pour les enfants accueillis.

Chaque maison possède une adresse de messagerie qui peut permettre des échanges équipes, parents, enfants. L'usage d'une webcam permet aussi des conversations vidéos.

Les travaux de rénovation en peintures ont pu être engagés en fin d'année malgré les retards de règlements des factures départementales et le manque de trésorerie entraîné par ce retard. L'échange de certains revêtements de sol est reporté par contre pour l'année 2007.

Les acquisitions prévues ont été effectuées avec retard : matériel d'entretien (monobrosse) pour chacun des Relais, un véhicule léger en remplacement d'un autre plus âgé, système de guidage G.P.S. dans chaque minibus pour faciliter l'accès aux écoles.

Malgré les moyens en personnel limités, neuf salariés ont pu participer (grâce au soutien de leurs collègues qui se sont organisés pour les remplacer) à un colloque sur « les Fratries » à Marseille.

En matière de communication et d'information auprès des familles et auprès des autres services du département, un soin particulier est apporté à la mise à jour régulière du site COUP D'POUCE 92 sur Internet. Un maximum de documentation y est présenté et les possibilités de contacts avec les uns et les autres sont privilégiées. C'est d'ailleurs par ce biais que nous avons reçu des nouvelles et des témoignages de sympathie « d'anciens Coup d'Pouciens » !

La nécessité de travailler en équipe autour de la mise en place des mesures en matière de droit des usagers de la loi 2002 et autour d'une nouvelle organisation de travail au regard du nouveau décompte d'heures de travail a empêché le travail de réflexion envisagé sur la diversification de modes d'accueil en parallèle à celui au sein de nos Relais Familiaux :

- Recours à un réseau d'assistantes maternelles pour des accueils de nourrissons isolés en cas de manque de places dans les maisons.
- Mise à disposition de professionnelles au domicile des familles pour la prise en charge ponctuelle de grandes fratries en articulation avec les moyens logistiques des Relais.

Ce n'est que partie-remise.

## **OBJECTIFS ET SOUHAITS POUR 2007**

- ✓ Le travail entrepris autour de la mise aux normes en rapport avec la loi 2002, des documents et processus d'accueil dans les Relais Familiaux devrait pouvoir être finalisé dès le début d'année malgré les conditions difficiles de fonctionnement connues.
- ✓ Le travail de réflexion évoqué dans le chapitre précédent sur des modalités complémentaires et différentes d'accueil à COUP D'POUCE 92, devrait pouvoir être mené à condition que les équipes puissent ne pas « vivre continuellement sur la brèche » et que le minimum de moyens supplémentaires demandés à cause des nouvelles mesures légales soit accordé.
- ✓ Un certain nombre de travaux d'aménagement et de réfection doit être envisagé dans l'un et l'autre des Relais afin de concilier propreté, hygiène et sécurité.
- ✓ Quelques mobiliers de quinze ans d'âge devraient être changés.
- ✓ Un minibus en mauvais état âgé de plus de huit ans, cause de nombreux soucis en raison de pannes répétées en cette année 2006 ; il devra être remplacé.

De façon plus générale, nous renouvelons nos souhaits d'un espace d'échange et de concertation à un niveau départemental venant compléter ceux qui peuvent exister déjà à un niveau local.

Cet espace devrait être le gage d'un réel travail de collaboration et de partenariat.

## CONCLUSION

Le bilan de cette année semble conforme en tous points à ce que prévoyait l'Association, en matière d'évolution de l'environnement social, de l'augmentation de la précarisation des familles sollicitant COUP D'POUCE 92 (cf. rapport d'activité 2005) et de sa capacité potentielle de réponse (85,57% de taux d'occupation plus conforme à la réalité de fonctionnement de ce type d'établissement d'accueil temporaire dans l'immédiateté que les 91,5% imposés par l'administration).

Au regard de la forte dégradation des situations familiales prises en charge dans nos Relais Familiaux, il semble indispensable de donner à notre Association le minimum de moyens qui lui est nécessaire pour fonctionner correctement et répondre au mieux aux besoins des familles et de leur enfants.

A l'heure où de nombreux textes de lois viennent régler, sans aucun doute à bon escient, les pratiques institutionnelles, redéfinir de nouvelles normes en matière de droit du travail, il s'agit bien sur que soit donnée la possibilité à tous de prendre les nouvelles mesures qui en découlent pour tout simplement respecter la loi.

Le tissu associatif fait partie, dit l'homme politique, des forces vives de notre pays. Il s'agit de le préserver à tout prix.

La petite association mérite d'être soutenue tout autant que celle plus importante gérant de nombreux établissements et disposant de moyens l'autorisant par exemple, à bénéficier d'un pôle administratif conséquent. Celui-ci, attaché à une direction générale lui permet de réaliser, dans les délais, avec soin et exactitude l'ensemble des tâches administratives et documents définis dans de nouveaux textes.

L'exiguïté des locaux administratifs à COUP D'POUCE 92, son environnement sonore (lieu de vie des enfants !) ne favorise pas cette réalisation.

Les moyens en personnel déjà minimum sont devenus insuffisants pour respecter les réglementations.

Les moyens nécessaires pour la gestion de ce personnel sont par là même insuffisants eux aussi : temps de réunion ? lieu de réunion ? temps de formation ?...

Une revue mensuelle du secteur sanitaire et social se désespérant d'une certaine forme de désengagement du citoyen dans le milieu associatif, titrait il y a quelques années « le social a besoin d'un engagement fort et durable »...

Combien de temps peut durer l'engagement de bénévoles, acceptant d'administrer sur leur temps de loisirs une structure associative, avec les responsabilités que cela implique, sans qu'ils soient soutenus à la hauteur de ce que mérite leur démarche volontaire et désintéressée ?

Combien de temps peut durer l'engagement de gestionnaires (dépensant... leur temps sans compter !) qui plusieurs fois dans l'année en fin de mois se demandent s'ils vont pouvoir payer les salariés de l'établissement et comptent les euros qui restent en trésorerie pour voir s'ils peuvent régler la facture du boulanger ou du pharmacien, se demandent si les normes d'encadrement du groupe d'enfants vont pouvoir être respectées au regard de la composition de ce groupe et quel salarié ils vont pouvoir encore faire intervenir en respectant le quota d'heures hebdomadaires prévu par la loi ?

Combien de temps peut durer l'engagement de salariés qui, volontaires, professionnels consciencieux, acceptent de prendre en charge des situations chaque jour plus complexes et difficiles et de fonctionner dans un état de manque de moyens quasi permanent, surveillant leur compte bancaire chaque fin de mois pour voir si la paye est créditée dans les temps et si leurs traites pourront être honorées ?



Le titre de la revue précitée était illustré par le dessin d'une grosse corde dont la partie centrale très usée menaçait de rompre, voulant rappeler l'expression populaire « à force de tirer sur la corde, à la fin elle se rompt ».

Ne laissons pas casser les engagements forts qui animent le projet associatif COUP D'POUCE 92 ; aidons l'association dans sa mission, partie intégrante d'une véritable mission de service public.

Pour paraphraser la célèbre citation de Jules César :

« veni, vidi, vici » - « je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu »,  
nous disons à tous : « venez, voyez, vous serez convaincu ».

## QUELQUES CHIFFRES

*En seize années d'activité : 9 234 demandes concernant 14 808 enfants,  
5 189 enfants accueillis.*

**1<sup>er</sup> décembre 1990, ouverture du Relais Familial de Châtenay-Malabry.**

**1991** : 265 demandes d'admissions concernant 482 enfants,  
197 enfants accueillis.

**1992** : 331 demandes d'admissions concernant 572 enfants,  
218 enfants accueillis.

**1<sup>er</sup> juillet 1993, ouverture du second Relais Familial à Châtillon.**

**1993** : 347 demandes d'admissions concernant 553 enfants,  
255 enfants accueillis.

**1994** : 579 demandes d'admissions concernant 918 enfants,  
373 enfants accueillis.

**20 juin 1995, fermeture du Relais Familial de Châtillon.**

**1<sup>er</sup> octobre 1995, ouverture du Relais Familial à Fontenay-aux-Roses.**

**1995** : 563 demandes d'admissions concernant 907 enfants,  
339 enfants accueillis.

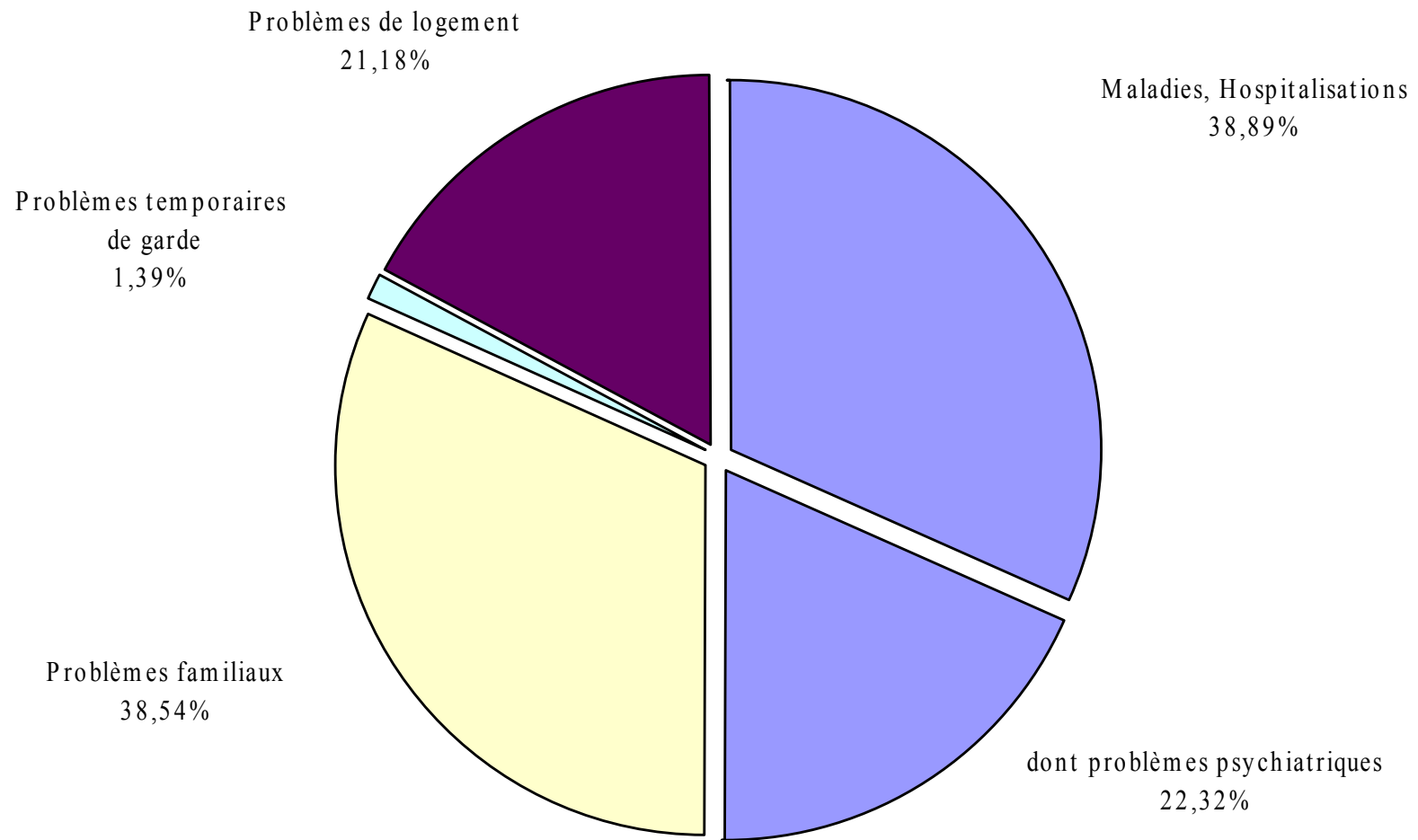
**1996** : 591 demandes d'admissions concernant 961 enfants,  
428 enfants accueillis.

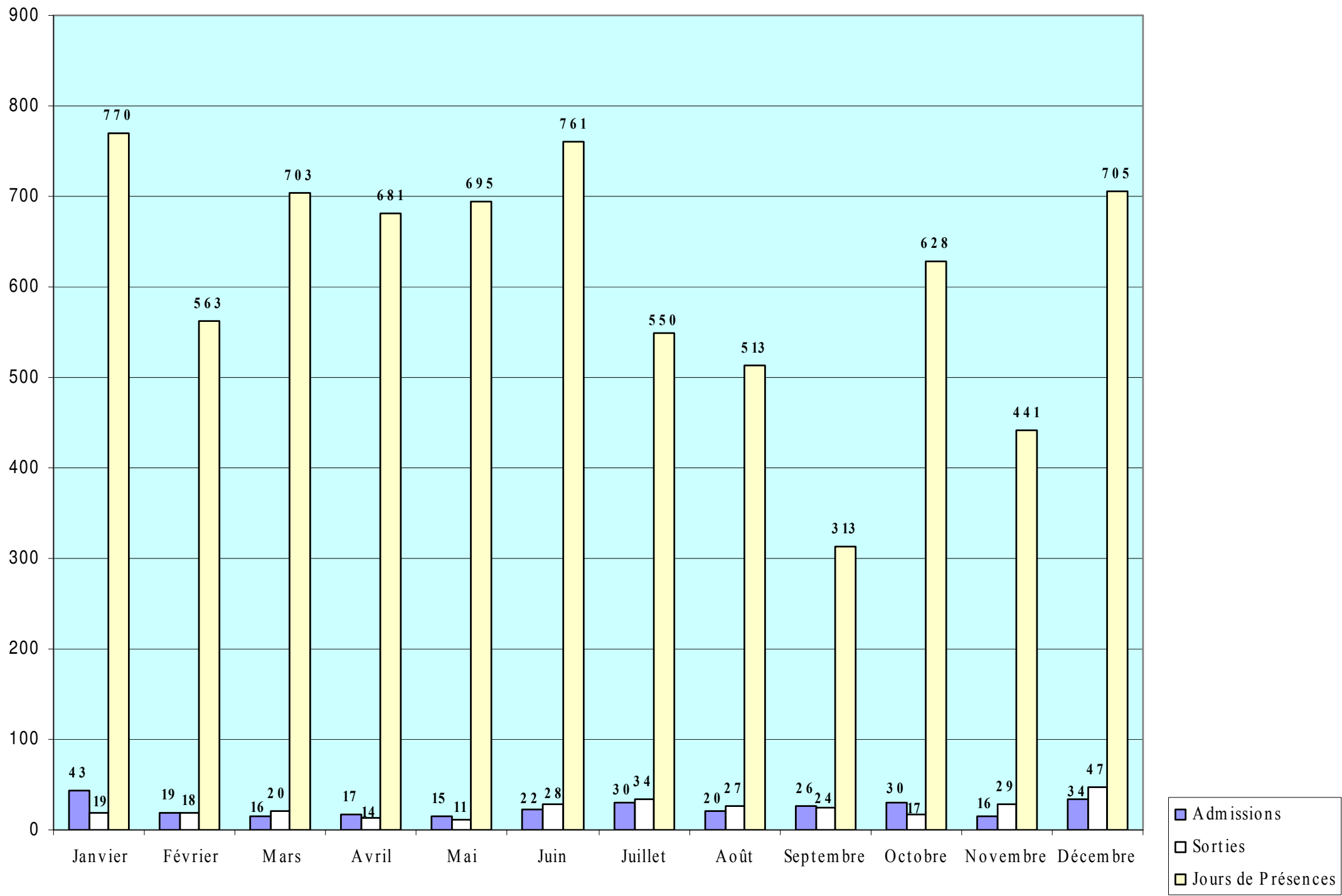
**1997** : 661 demandes d'admissions concernant 1 031 enfants,  
381 enfants accueillis.

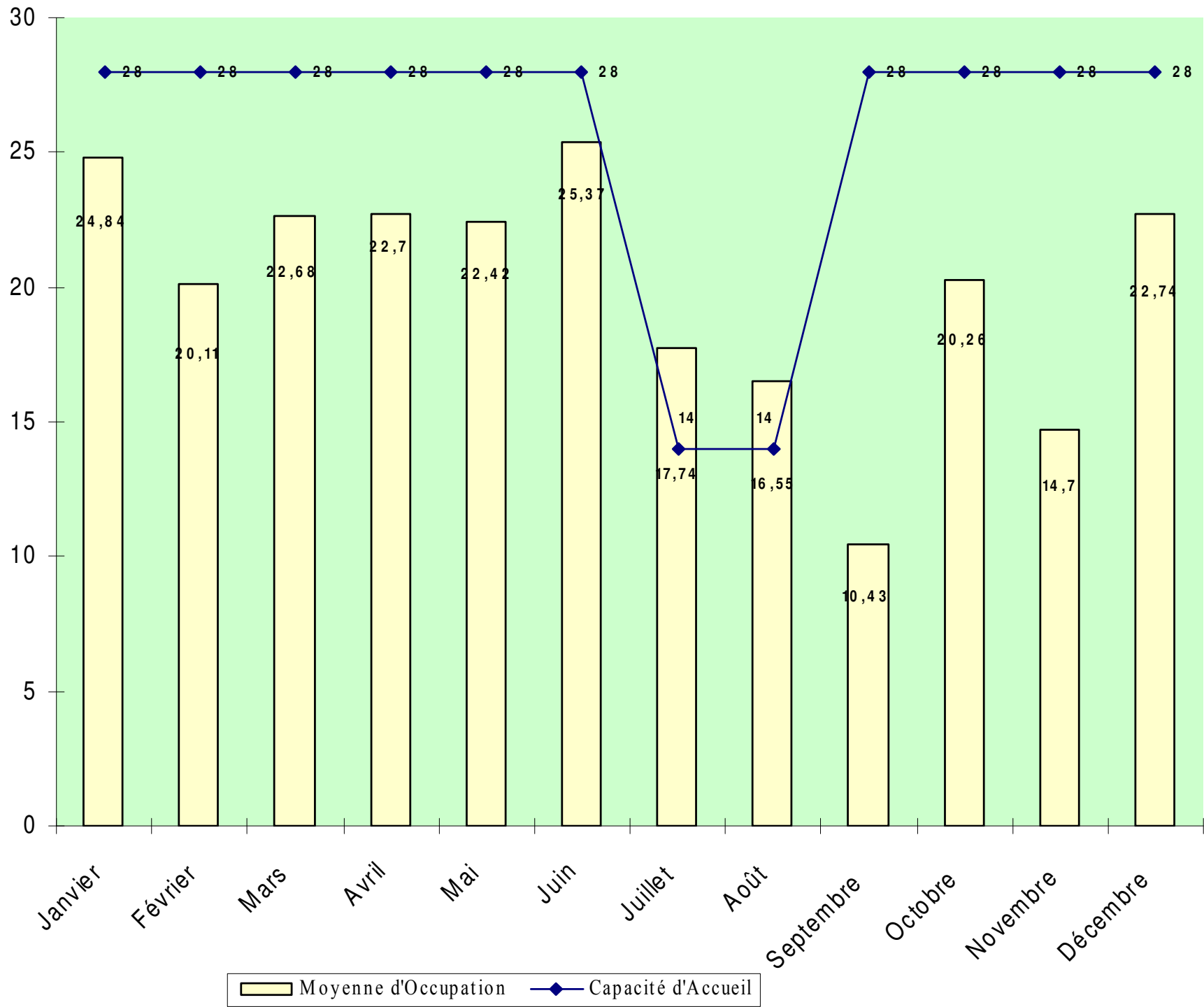
**1998** : 791 demandes d'admissions concernant 1 244 enfants,  
454 enfants accueillis.

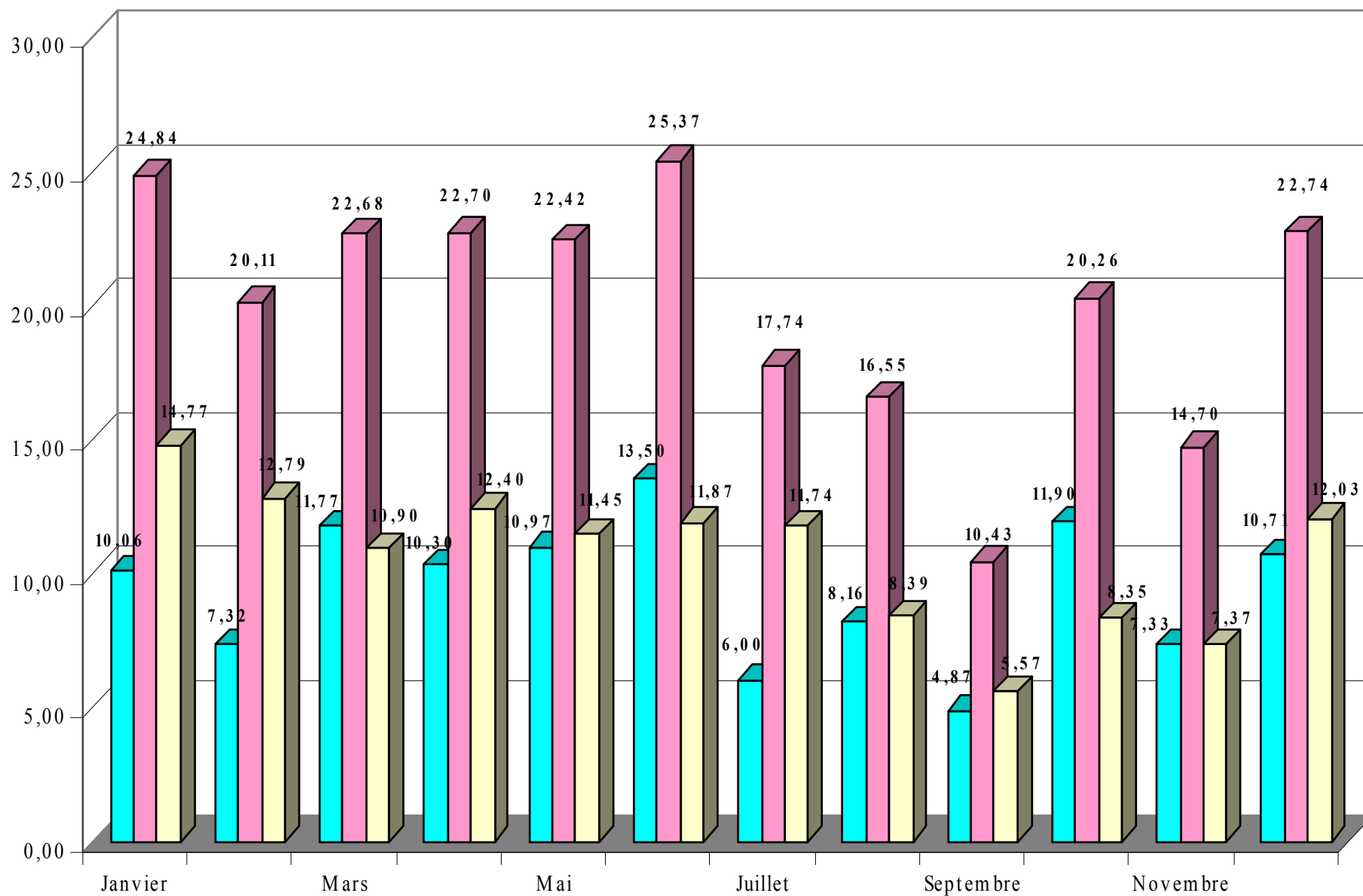
- 1999** : 813 demandes d'admissions concernant 1 321 enfants,  
472 enfants accueillis.
- 2000** : 765 demandes d'admissions concernant 1 186 enfants,  
343 enfants accueillis.
- 2001** : 686 demandes d'admissions concernant 1 128 enfants,  
313 enfants accueillis.
- 2002** : 631 demandes d'admissions concernant 967 enfants,  
270 enfants accueillis.
- 2003** : 550 demandes d'admissions concernant 879 enfants,  
278 enfants accueillis.
- 2004** : 573 demandes d'admissions concernant 909 enfants,  
299 enfants accueillis.
- 2005** : 490 demandes d'admissions concernant 799 enfants,  
281 enfants accueillis.
- 2006** : 598 demandes d'admissions concernant 951 enfants,  
288 enfants accueillis.

# ANNEXES



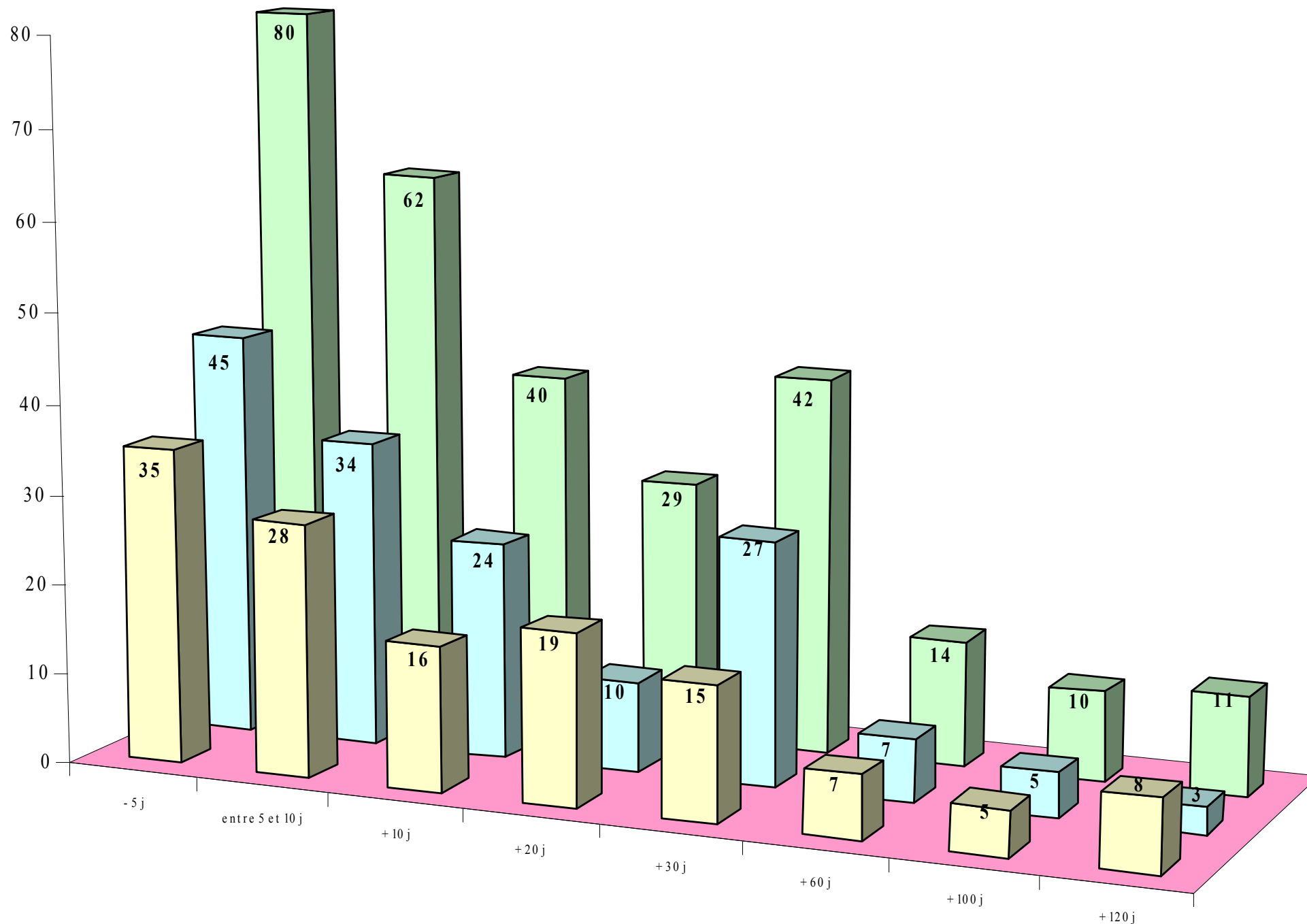




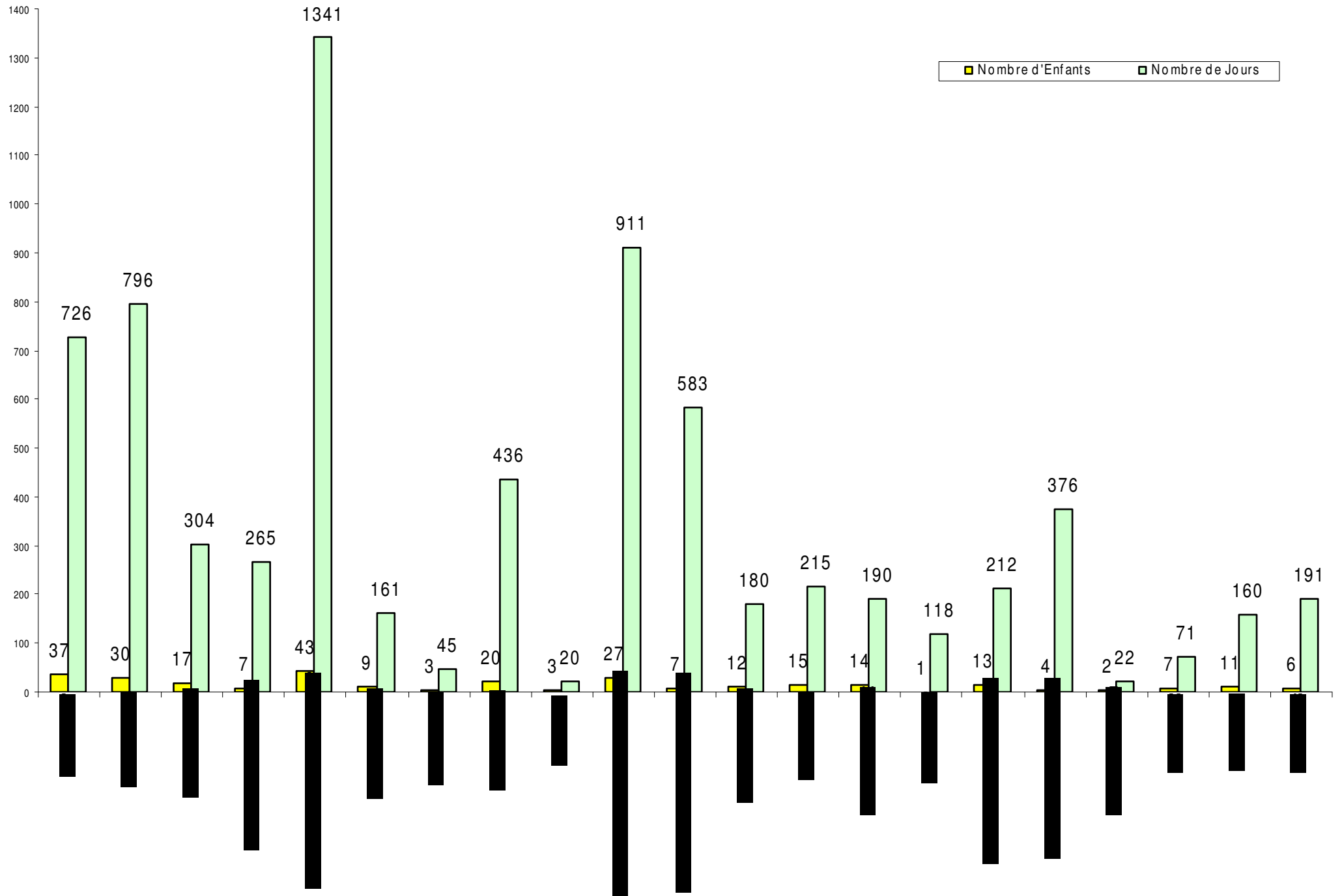


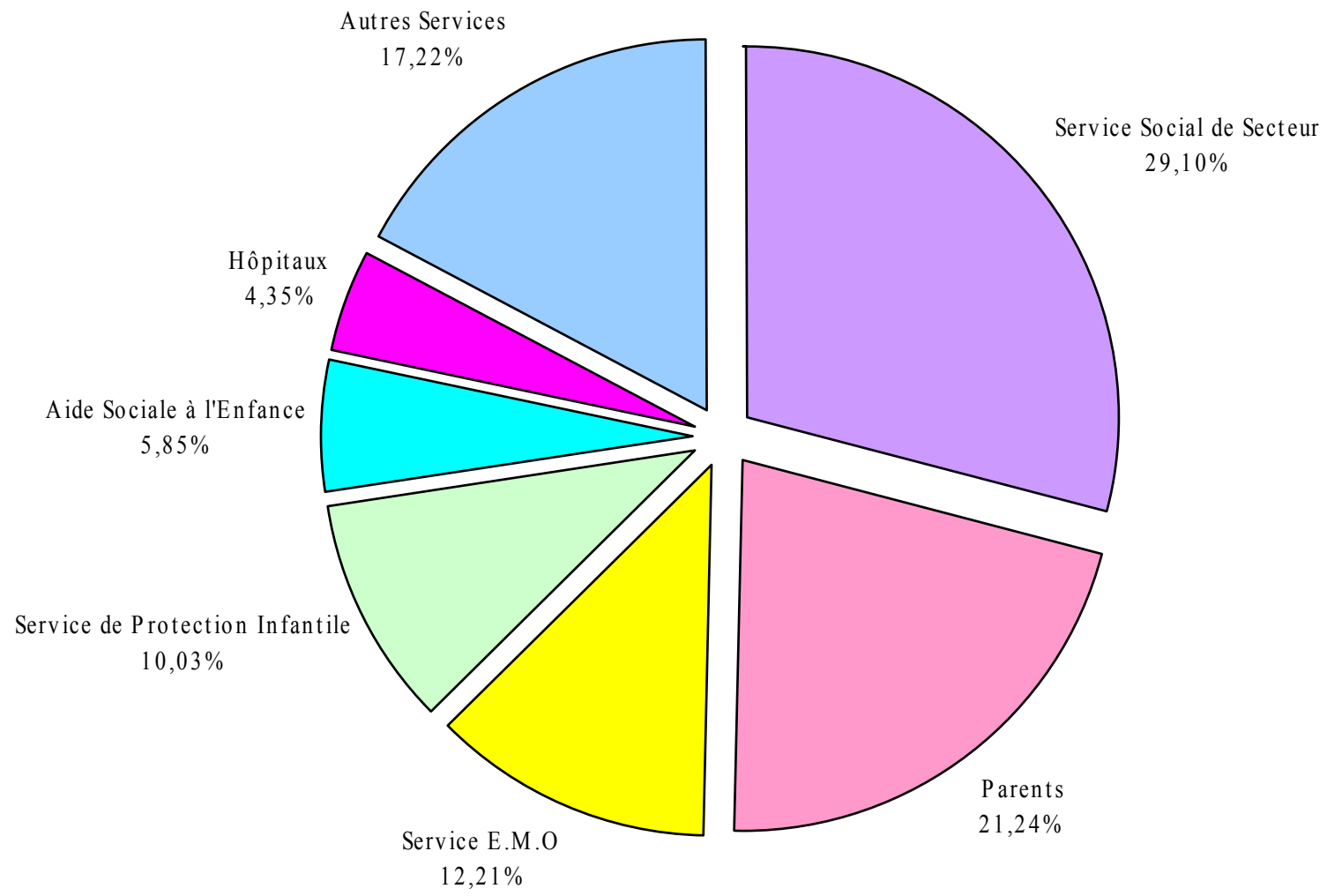
■ Châtenay-Malabry   
 ■ Moyennes cumulées   
 ■ Fontenay-aux-Roses

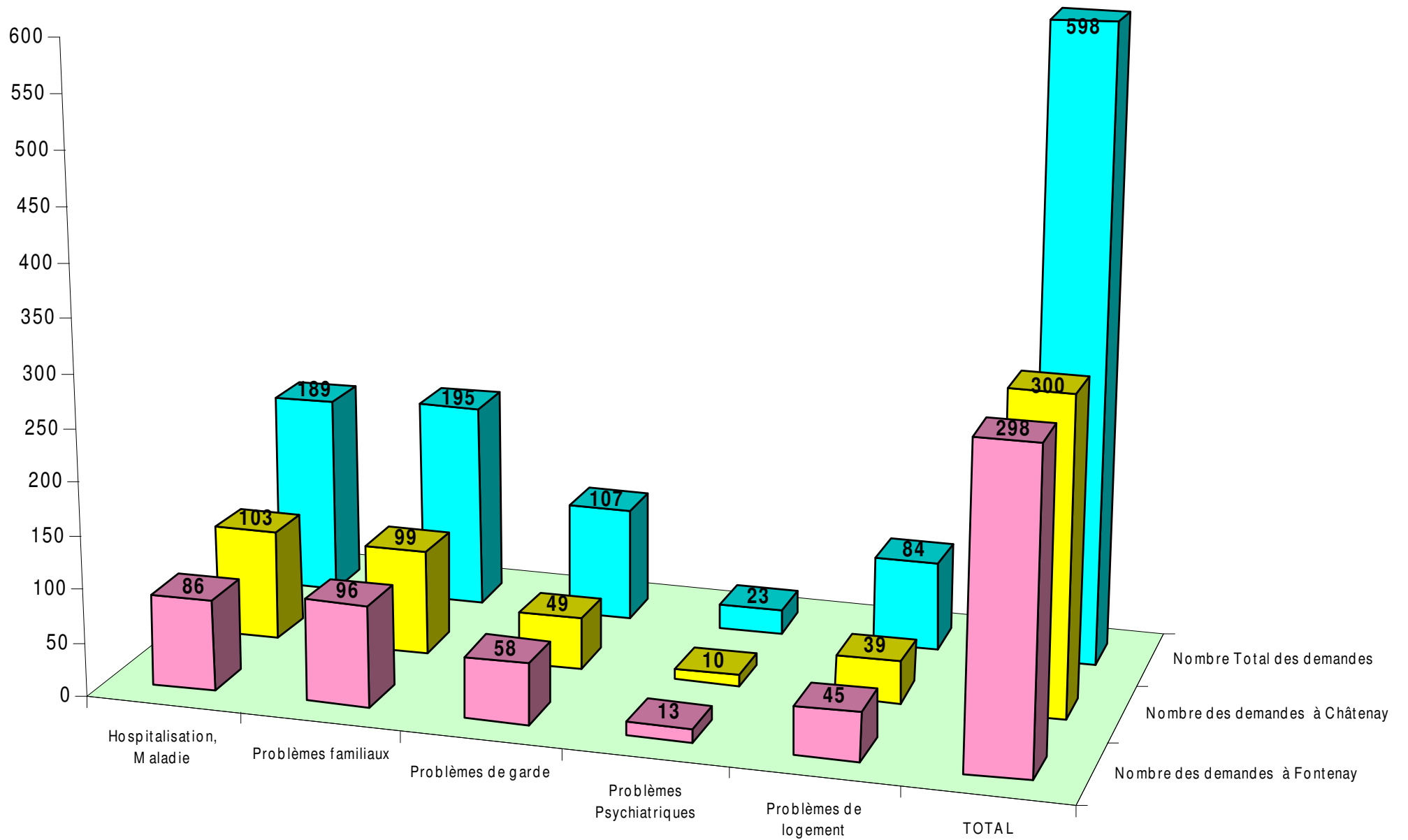


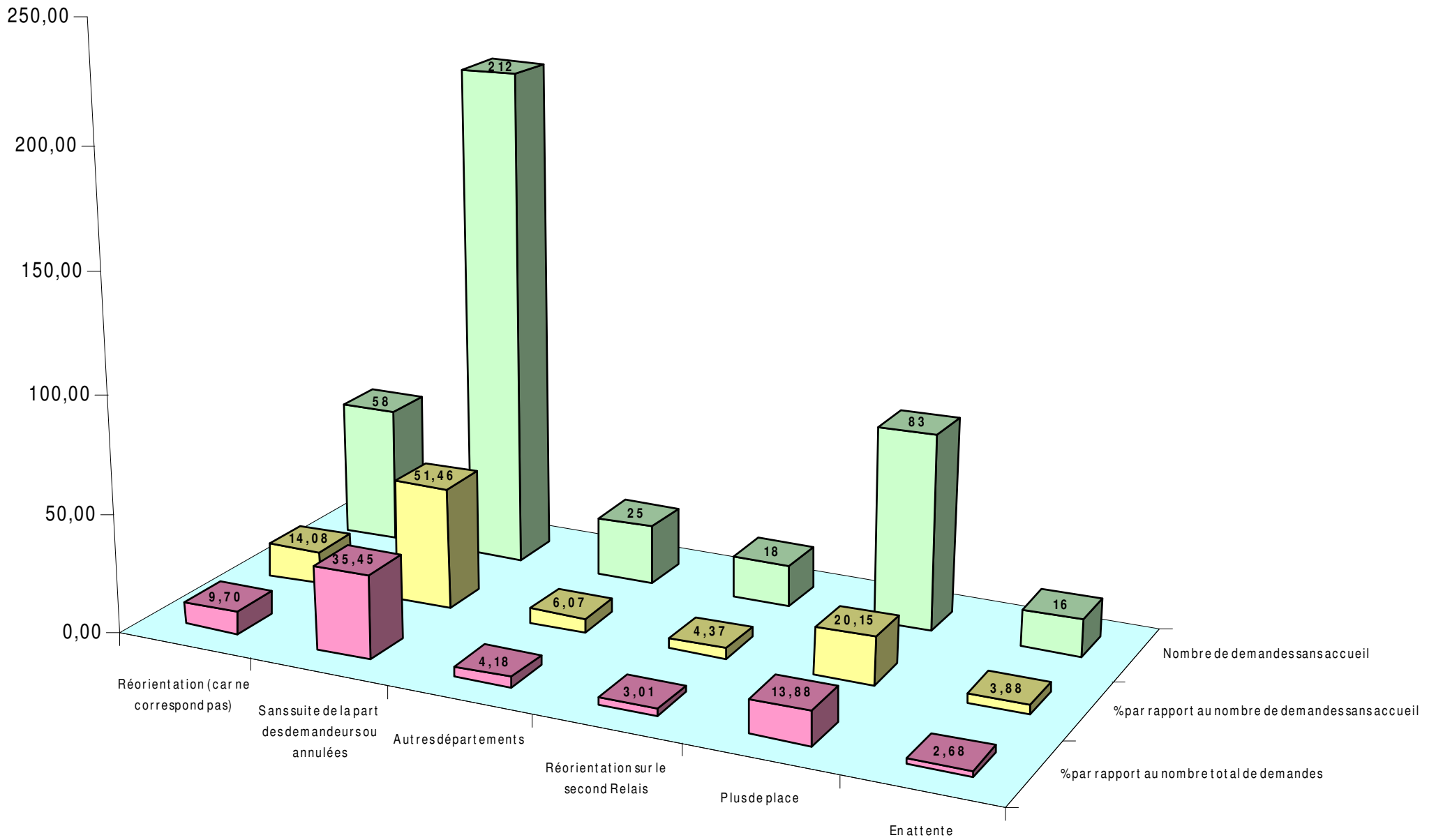


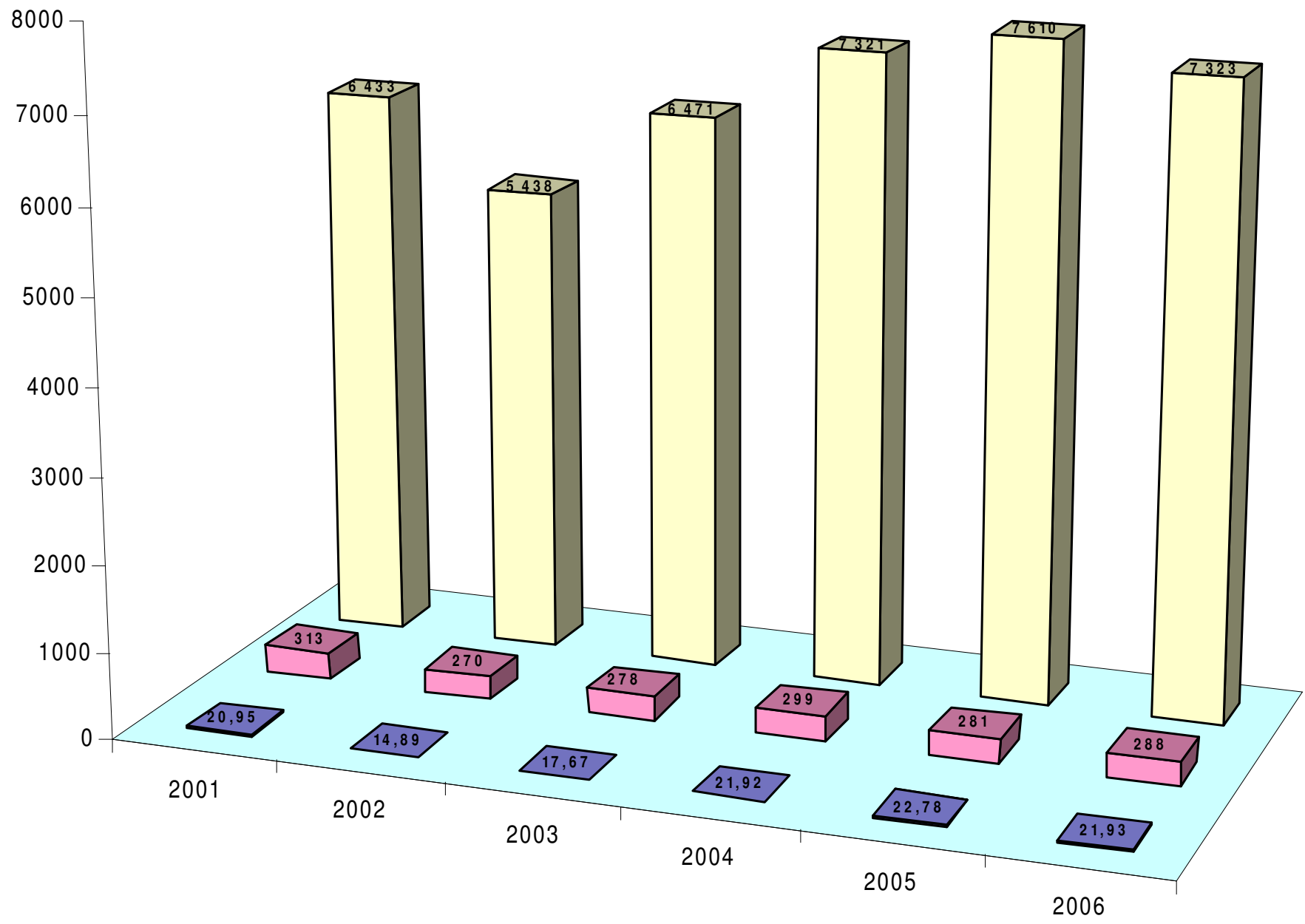
■ Accueils Fontenay-aux-Roses 
 ■ Accueils Châtenay-Malabry 
 ■ Accueils Cumulés



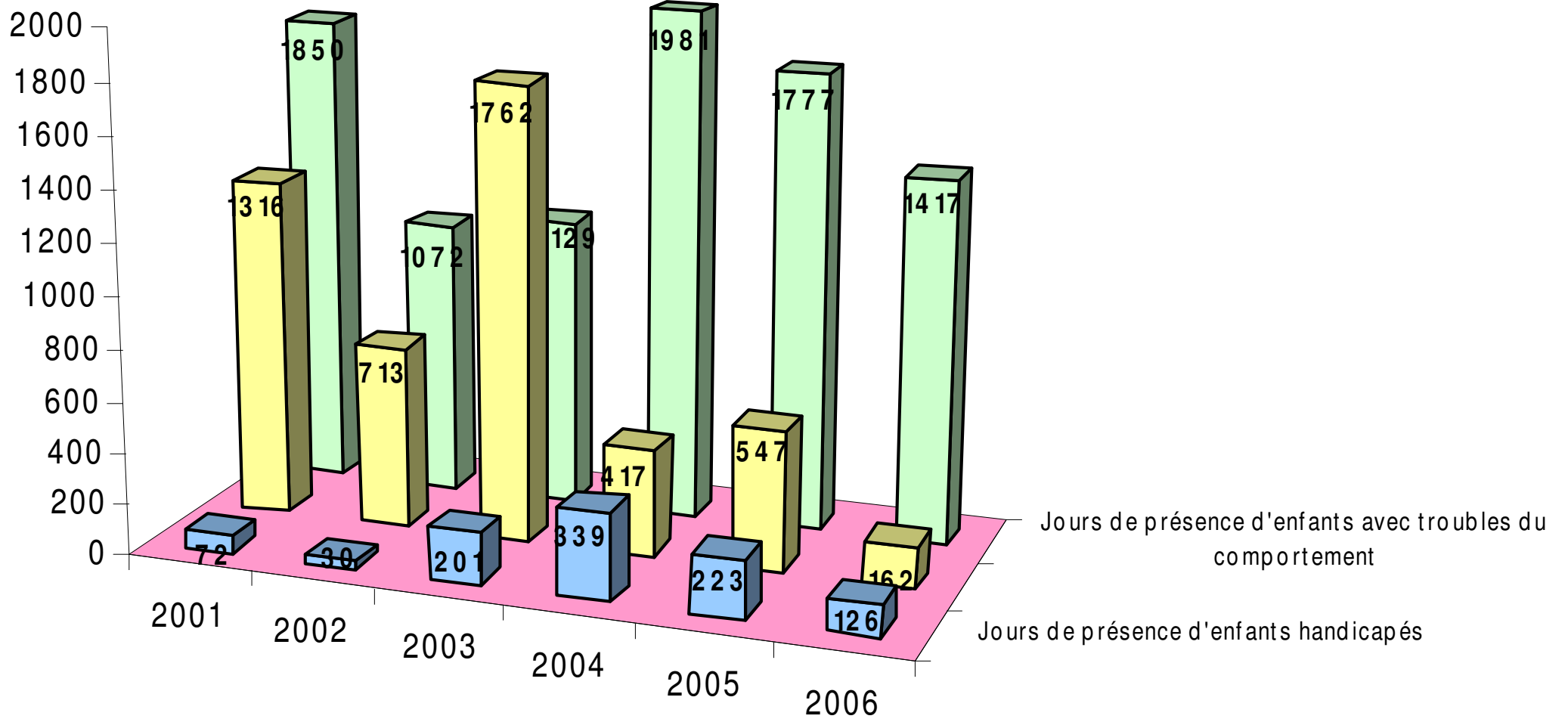




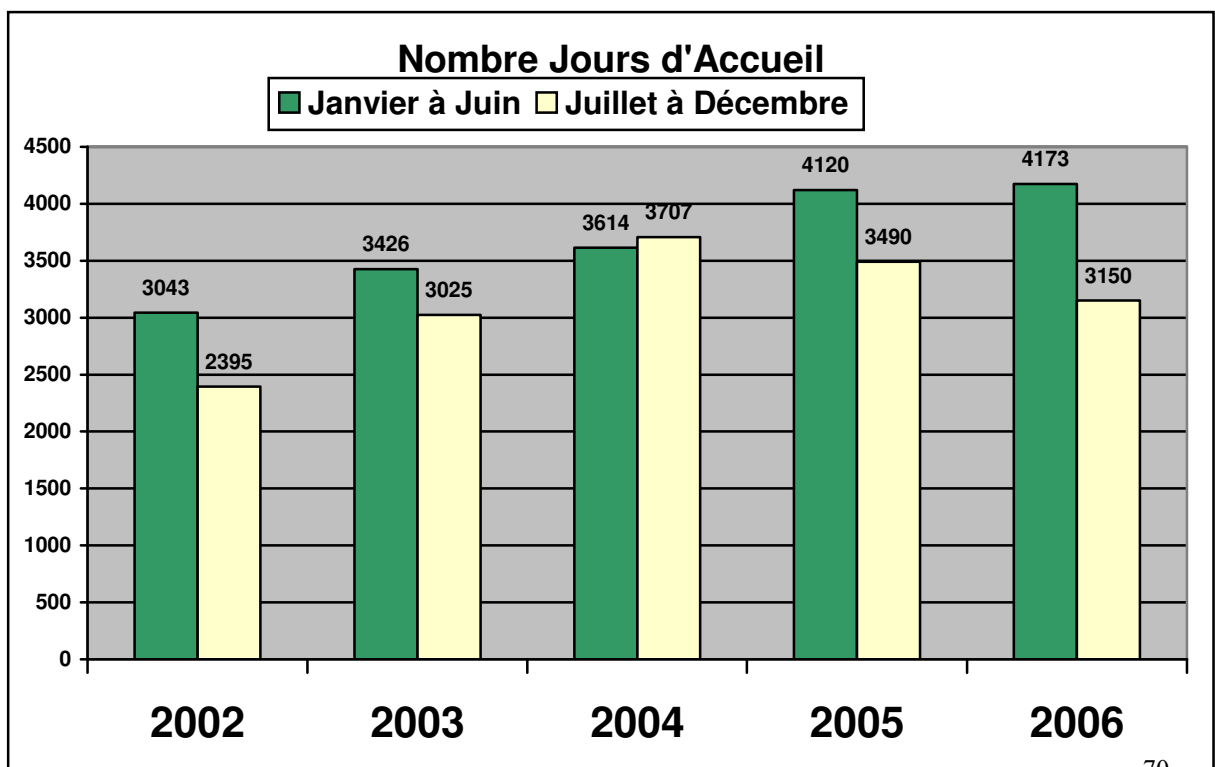
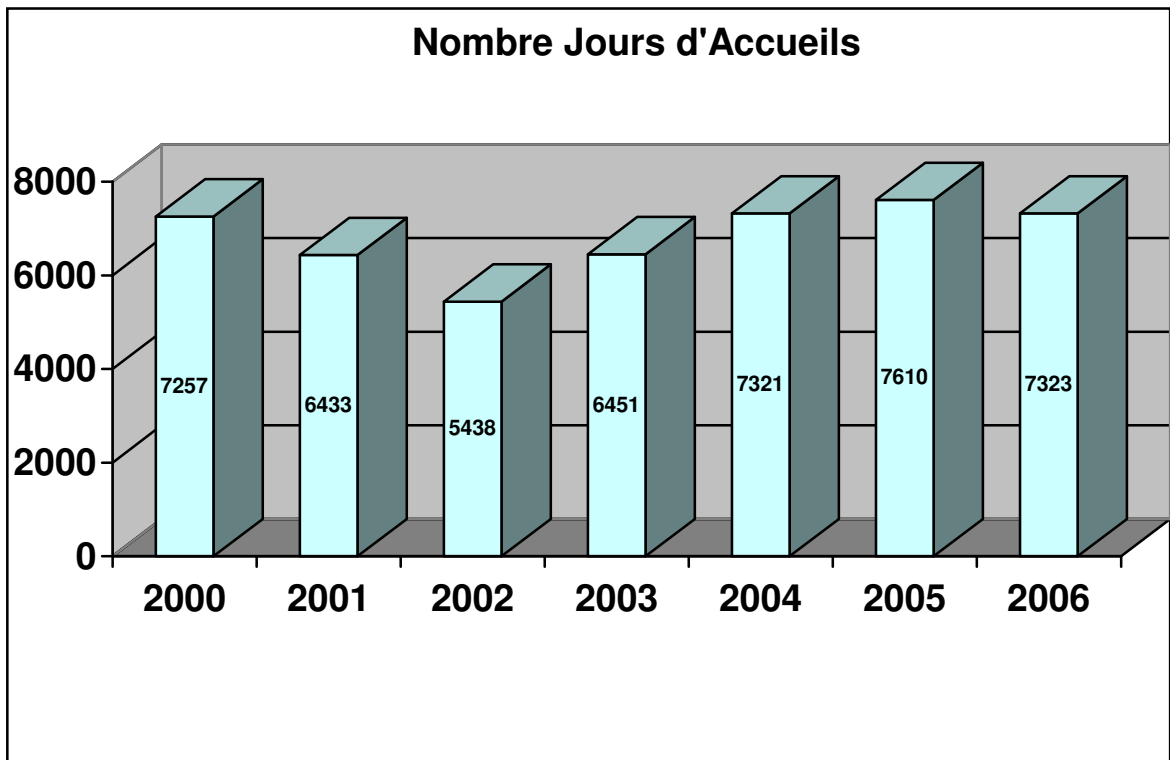




■ Moyenne de présence ■ Nombre d'accueils ■ Nombre de journées d'accueils

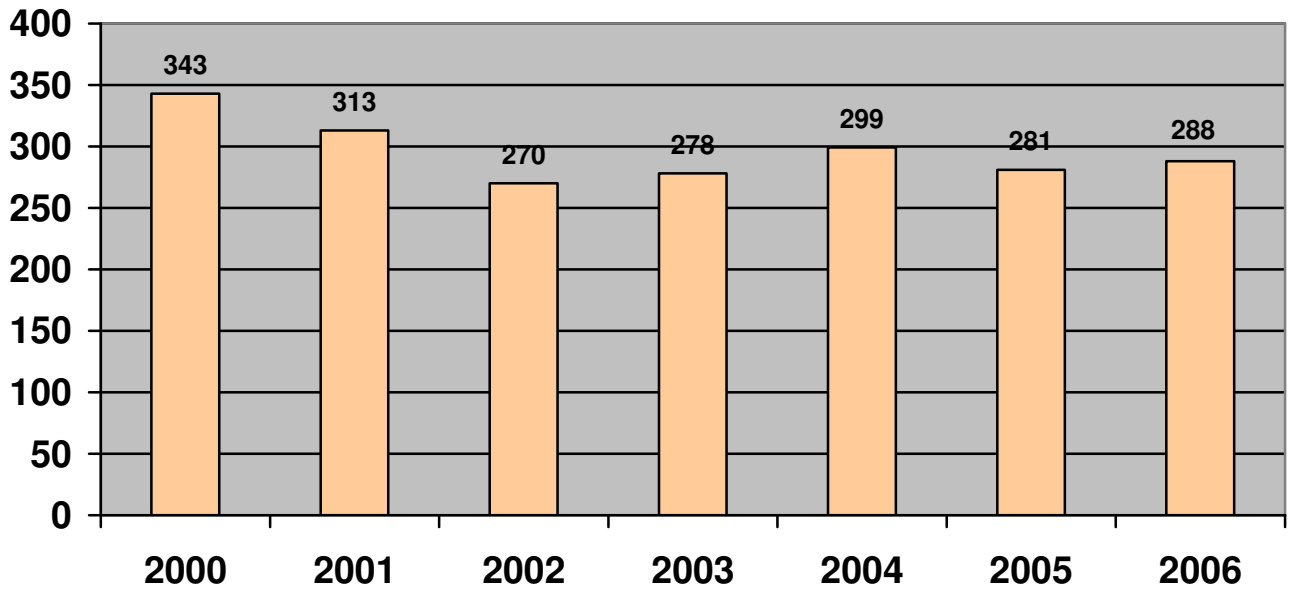


# Activité Coup d'Pouce 92

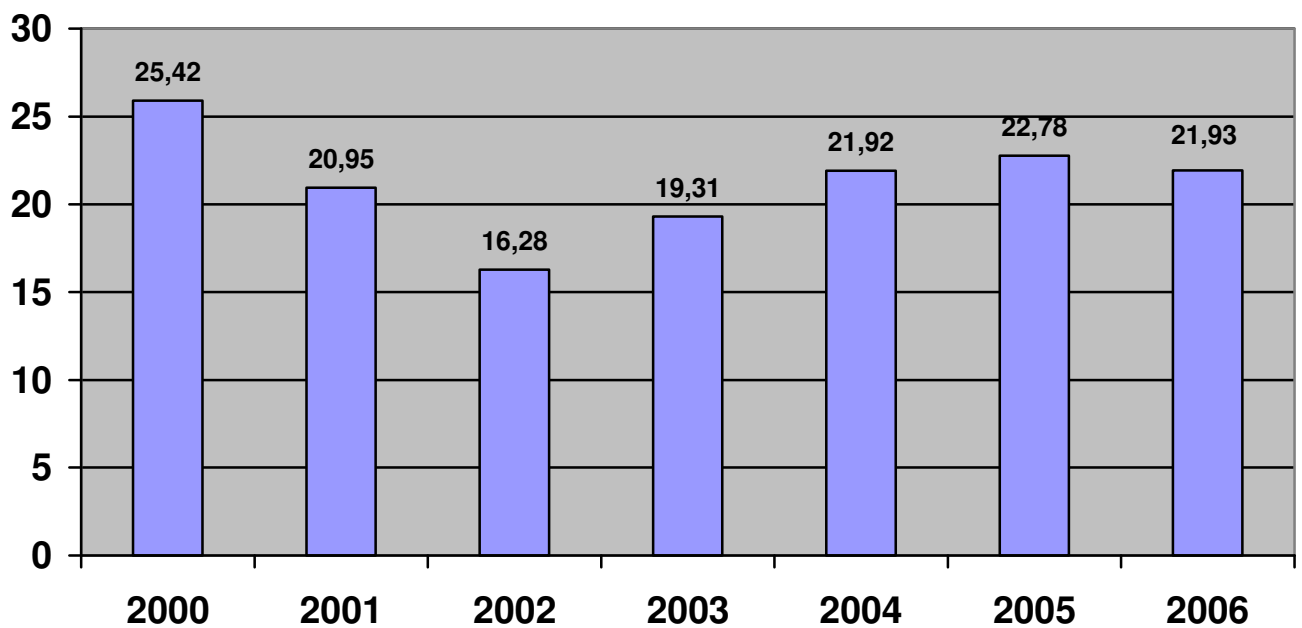




## Nombre d' Accueils



## Moyenne de Présence sur 334 Jours



# REGLEMENT INTERIEUR DU RELAIS FAMILIAL

\*\*\*\*\*

L'équipe du Relais Familial est heureuse d'accueillir votre (vos) enfant(s) à partir du :  
Cette équipe est composée de :

François DUBOIS, directeur.

Anne-Marie DUBOIS ou Carine VERAN, responsable.

....., éducateur spécialisé

....., A.V.A.T.A.

....., permanente.

....., permanente.

....., permanente.

....., permanente.

....., aide éducateur.

....., aide familiale.

L'équipe du Relais est épaulée par ..... qui assure l'entretien de la maison.

\*\*\*\*\*

- 1- Le Relais Familial accueille en moyenne 14 enfants âgés de quelques jours à 12 ans ou plus, si cela est nécessaire pour ne pas séparer les frères et sœurs d'une même famille. L'enfant handicapé ou avec des soins médicaux importants, peut, dans cette même perspective, être accueilli.
- 2- L'enfant est accueilli dans le cadre d'un dépannage temporaire qui ne peut dépasser deux mois (cette durée peut être portée à quatre mois, pour des raisons exceptionnelles et avec l'accord express du directeur de l'Association).
- 3- L'enfant peut être accueilli dès que le ou les parent(s) ont signé avec les responsables du Relais, un contrat d'accueil avec l'autorisation de soins, ainsi qu'une fiche de renseignements.
- 4- Le Médecin de Protection Maternelle et Infantile est informé de l'arrivée et du départ de chaque enfant.
- 5- L'enfant est accueilli avec ses effets personnels (marqués de ses initiales à l'encre indélébile). Il est conseillé d'apporter pour l'enfant tout jouet ou objet personnel auquel il serait attaché et qui pourrait l'aider à s'endormir, le consoler ou le rassurer en cas de petit cafard.

- 6- Il est indispensable que le carnet de santé soit confié au Relais dès que le l'enfant y est accueilli. Lors de la signature du contrat, un échange avec le(s) parent(s) permet de connaître les habitudes de l'enfant. Il pourra aider l'équipe du Relais Familial à mieux le comprendre.
- 7- Il est indispensable également de signaler toute allergie ou intolérance à des aliments, médicaments ou autres..., afin d'éviter tout risque d'accident.
- 8- La maison est ouverte aux parents qui désirent voir leur enfant, ils peuvent l'emmener se promener, lui donner le bain ou un repas. Il suffit pour cela de prévenir les responsables ou les permanentes du Relais afin que tout en respectant le désir de chaque parent, la vie du groupe puisse être organisée au mieux pour le bien être de chacun. Cependant, pour le respect des enfants et la sécurité de tous, l'équipe à pour consigne d'interdire l'accès au Relais à partir de 22h00 jusqu'à 7h00, sauf accord express de la direction.
- 9- Le week-end, les enfants accueillis, encore présents dans chacun des deux relais familiaux gérés par l'Association pourront être regroupés dans une seule maison. Le regroupement se fera du vendredi 18h30 au lundi dans la matinée. Les parents seront prévenus de ce séjour au relais familial de Châtenay-Malabry, sis 10 rue Jean Sintès (tél : 01.46.31.44.60.) ou au relais familial de Fontenay-aux-Roses, sis 138 bis rue Boucicaut (tél : 01.46.60.14.14.) avant le week-end.
- 10- La possession et l'usage de téléphones mobiles, par les enfants, dans l'enceinte du Relais sont formellement prohibés.
- 11- Les bijoux et tous les objets de valeur sont formellement déconseillés, étant donnés les risques d'accidents ou de perte.
- 12- La participation financière demandée aux familles est calculée selon un barème défini par la Direction de la Vie Sociale des Hauts de Seine, tenu à la disposition des parents qui le souhaitent. Des arrhes sont demandées à la signature du contrat, calculées sur la base de cinq jours d'accueil. La participation est due, du jour de l'arrivée de l'enfant au jour de son départ définitif, que l'enfant soit ou non, réellement présent dans le relais familial. Le règlement est à établir à l'ordre de COUP D'POUCE 92 (Banque Populaire Rives de Paris. Châtillon 004 018 041 742).
- 13- Le but de l'Association COUP D'POUCE 92 étant de créer d'autres structures d'accueil comme les relais familiaux de Châtenay-Malabry et de Fontenay-aux-Roses, une information auprès du public, des professionnels et des pouvoirs publics est nécessaire. C'est la raison pour laquelle des journalistes et photographes sont susceptibles de venir visiter la maison. L'anonymat étant garanti aux familles, les parents s'engagent néanmoins à autoriser la publication des photos ou la diffusion des films sur lesquels pourrait apparaître leur enfant.

\*\*\*\*\*

François DUBOIS, Anne-Marie DUBOIS et l'ensemble de l'équipe éducative restent à votre disposition pour tous problèmes que vous pourriez rencontrer lors du séjour de votre enfant au relais.

N'hésitez pas à demander des nouvelles de votre enfant, à lui parler au :

☎ **01.46.31.44.60.**

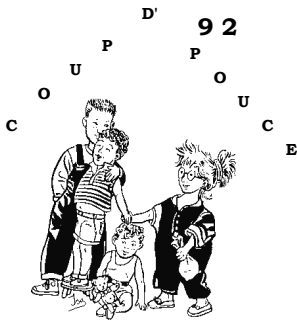
☎ **01.46.60.14.14.**

A lui écrire au :

☎ **Relais Familial COUP D'POUCE 92**

**10, rue Jean Sintès  
92290 CHATENAY-MALABRY**

**138 bis, rue Boucicaut  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES**



N° de demande :

**Association COUP D'POUCE 92**  
Relais Familial de  
Châtenay-Malabry

## CONTRAT

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

N° de Sécurité Sociale : .....

Père, mère (ou représentant légal) de :

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Confie mon (mes) enfant(s) à COUP D'POUCE 92 à compter du : .....

pour un accueil de : .....

Je m'engage à respecter le règlement du RELAIS FAMILIAL qui m'est remis ce jour et à participer comme celui-ci le prévoit, aux frais de séjour.

J'autorise les responsables de COUP D'POUCE 92 à faire pratiquer les vaccinations ou les prélèvements ainsi que toutes interventions chirurgicales même sous anesthésie jugés nécessaires sur mon (mes) enfant(s) pendant la durée de son (leur) séjour dans la structure.

J'autorise toute personne dûment habilitée par l'Association à prendre en charge mon (mes) enfant(s) aux sorties d'établissements scolaires, des centres de loisirs ou de toutes autres activités extra-scolaires.

A Châtenay-Malabry, le .....

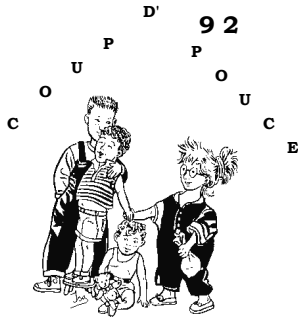
Signature du (des) parent(s)  
(ou représentant légal)

Signature du directeur ou par délégation  
d'un responsable de la structure.

Je reprends mon (mes) enfant(s) ce jour : .....

Date et Signature  
du(des) parent(s) (du représentant légal).

Date et Signature  
d'un responsable de la Structure.



**Association COUP  
D'POUCE 92**  
Relais Familial de  
Châtenay-Malabry

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES concernant  
l'accueil au Relais Familial de(s) l'enfant(s) :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

\*\*\*

Nom et Prénom de la personne responsable de(s) l'enfant(s) : .....

Adresse et N° de téléphone où les parents peuvent être appelés pendant l'accueil de leur(s) enfant(s) :

.....

Personnes à contacter en cas d'impossibilité à joindre les parents :

.....

**Autorisations**

Prénom	Téléphone Nom et qualité	Visites Nom et qualité	Sorties de jour Nom et qualité	Sorties de nuit Nom et qualité

**Renseignements Médicaux**

Prénom	Allergie(s)	Traitement(s)	Nom et Coordonnées du Médecin traitant

**Tarif de la participation au frais de séjour par jour et par enfant**

Nature des Ressources	Ressources	Tarif journalier	Arrhes versés ce jour
TOTAL :			

<b>Prénom</b>	<b>Recommandations Particulières</b>

<b>Prénom</b>	<b>Coordonnées Etablissement fréquenté</b>	<b>Nom des référents</b>	<b>Classe</b>	<b>Cantine</b>

**Sports, Centre de Loisirs, CMP, Autres Activités**

<b>Prénom</b>	<b>Activités</b>	<b>Jours Horaires</b>

Signature du directeur  
ou par délégation d'un responsable de la  
structure

Signature,  
« Lu et Approuvé »



## **COMMUNES DESSERVIES**



☞ *Par le Relais Familial*  
de **CHATENAY-MALABRY**  
☎ : **01.46.31.44.60.**

☞ *Par le Relais Familial*  
de **FONTENAY-AUX-ROSES**  
☎ : **01.46.60.14.14.**

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| - Antony              | - Bagneux             |
| - Bourg la Reine      | - Châtillon           |
| - Châtenay-Malabry    | - Fontenay-aux-Roses  |
| - Clamart             | - Issy-les-Moulineaux |
| - Le Plessis Robinson | - Malakoff            |
| - Meudon              | - Montrouge           |
| - Meudon la Forêt     | - Vanves              |
| - Sceaux              | - Boulogne            |

Les accueils d'enfants sans transport scolaire ou avec transports organisés par d'autres services peuvent être envisagés pour l'ensemble des communes du département sur les deux Relais Familiaux, dans le cas où la proximité d'avec les parents ou la famille n'importerait pas.

# COUP D'POUCE 92

**Association Loi 1901, créée le 21 septembre 1989 à l'initiative d'Anne-Marie et François DUBOIS, parue au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> novembre 1989.**

**OBJET : Promouvoir la création et assurer la gestion de petites structures d'accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratrie dont la famille est en difficulté passagère.**

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

**Madame BISSEY Valérie**, Puéricultrice.  
**Monsieur DUBOIS Jean-Louis**, Technicien Territorial.  
**Madame DUBOIS Jocelyne**, Directrice de crèche.  
**Madame LEBLANC Paulette**, Retraitée.  
**Monsieur LEVEQUE François**, Chef de Service de Production Informatique.  
**Madame MONET-HACHEMI Thérèse**, Pharmacienne.  
**Madame MURIAN Michèle**, Educatrice de Jeunes Enfants.  
**Monsieur PISSARUK Daniel**, Directeur d'Ecole.  
**Madame SOYEZ DREUX Emmanuelle**, Educatrice Spécialisée.  
**Madame TRIBOUT Anne-Marie**, Enseignante en service social.

## COMPOSITION DU BUREAU :

-	<b>PRESIDENT :</b>	<b>Monsieur LEVEQUE François.</b>
-	<b>VICE-PRESIDENTE :</b>	<b>Madame LEBLANC Paulette.</b>
-	<b>TRESORIER :</b>	<b>Madame SOYEZ-DREUX Emmanuelle.</b>
-	<b>SECRETAIRE :</b>	<b>Monsieur DUBOIS Jean-Louis.</b>

## PRESIDENTS HONORAIRES :

**Monsieur DUBOIS Jean-Louis**, Technicien territorial.  
**Madame CHVEDER Danielle**, Médecin.  
† **Madame MOREAU-VERRIEZ Elisabeth.**

## DIRECTEUR :

- *Monsieur DUBOIS François.*